



ARTEMIS
training

Catalogue des formations 2026

ARTEMIS Training :
3 rue des Collibris,
62 300 Lens
Tél : 03 66 14 00 24 - Fax : 03 66 14 00 28

Siège social :
9 rue de Serrieres, 69540 Irigny
SAS au capital de 10 000 Euros
code APE : 8559A - Siret : 753 161 074 000 12
N° déclaration d'activité : 84 69 14 752 69 - N° de TVA
Intracommunautaire : FR 57753161074 000 12
Autorisation d'exercer du CNAPS :
FOR-062-2124-09-18-20250758358



sommaire

01	Sécurité privée et sûreté	P4
02	Qualité, Sécurité, Environnement	P20
03	Risque électrique	P43
04	Risque incendie	P54
05	Santé et sécurité au travail	P67
06	Tertiaire	P74
07	Logistique	P81

Légende

Pré-requis 	Nombre d'apprenants 	Responsable pédagogique 
Public concerné 	Validation et délivrance 	Evaluation 
Méthodes Pédagogiques 	Lieux et Dates 	Catégorie de P.E.M.P 

01

**Sécurité Privée
& sûreté**

TFP APS,
MAC APS,
Gestion des incivilités,
Prévention des situations
d'agressivité et violence,
Prévention des situations
d'agressivité et violence
en milieu hospitalier,
Recyclage SSIAP1, SSIAP 2, SSIAP 3,
Remis à niveau SSIAP 1, SSIAP 2, SSIAP 3,
Module complémentaire
pour Sapeur-pompier volontaire (SSIAP 1),
Agent de sécurité incendie SSIAP 1, SSIAP 2, SSIAP 3,
Optimiser son taux de démarque.

TFP/APS

Objectifs de la formation

- Exercer les activités de sécurité privée régies par le livre VI du code de la sécurité Intérieure
- Connaître les bases légales et réglementaires de la fonction.
- Accueillir et orienter le public. Utiliser les matériels, renseigner les documents.
- Porter secours aux victimes et intervenir sur un début d'incendie.
- L'agent de Prévention et de Sécurité exerce ses fonctions dans tout type d'entreprise ou d'organisme privé ou public

Programme

1. MODULE JURIDIQUE :

- Connaître le livre VI du code de la sécurité intérieure et ses décrets d'application
 - Connaître les dispositions utiles du code pénal
 - Application de l'article 73 du code de procédure pénale
 - Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques
 - Respecter la déontologie professionnelle
 - Environnement juridique de la sécurité privée
- > «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

2. MODULE STRATÉGIQUE :

- Gestes des premier secours conformément à la réglementation en vigueur par l'INRS
 - Savoir analyser les comportements conflictuels
 - Savoir résoudre un conflit
 - Savoir transmettre des consignes
 - Réaliser une remontée d'informations
- > «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

3. MODULE GESTION DES RISQUES :

- Evaluer les risques professionnels majeurs (IPCE, sites industriels spécifiques...)
 - Sensibilisation aux risques électriques
 - Initiation aux risques incendie
 - Maîtriser la gestion des alarmes
 - Protéger le travailleur isolé
 - Prévention des risques terroristes
- > «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

4. MODULE ATTITUDE PROFESSIONNEL

- Gérer des risques et des situations conflictuelles (analyse comportementales, résolution de conflit)
 - Gérer des risques de situations conflictuelles dégradées (faire face aux risques)
- > «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

5. MODULE GESTION DES CONFLITS

- Maîtriser les techniques d'information et de communication
 - Préparer une mission
 - Savoir transmettre les consignes et les informations
 - Savoir accueillir et contrôler les accès
 - Maîtriser un poste de contrôle de sécurité
 - Rondes de surveillance et systèmes de contrôle des rondes
 - Gestion de l'évènementiel
 - Inspection visuelle de palpation de sécurité
 - Système de télésurveillance et de vidéosurveillance
- > «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

Evaluation : QCM + Examen pratique

MAC /APS

Objectifs de la formation

- Exercer les activités de sécurité privée régies par le livre VI du code de la sécurité Intérieure
- Gérer de manière élémentaire les premiers secours.
- Acquérir et maintenir ses connaissances juridiques.
- Acquérir des compétences opérationnelles générales et spécifiques
- L'agent de Prévention et de Sécurité exerce ses fonctions dans tout type d'entreprise ou d'organisme privé ou public

Programme

1/ GESTION ÉLÉMENTAIRES DES PREMIERS SECOURS

- Intervenir face à une situation d'accident

> «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

2/ CADRE JURIDIQUE

- Actualisation des connaissances relatives aux grands principes encadrant le métier d'agent privé de sécurité et la déontologie professionnelle

> «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

3/ COMPÉTENCES OPÉRATIONNELLES GÉNÉRALES

- Gérer les conflits
- Maîtriser les mesures d'inspection-filtrage

> «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

4/ COMPÉTENCES OPÉRATIONNELLES SPÉCIFIQUES

- Définir les risques terroristes et connaître les différentes menaces terroristes
- Connaître les niveaux de risque associés
- Connaître les différents matériels terroristes
- Savoir développer ses réflexes en matière de prévention et de sécurité face aux menaces terroristes
- Détecter et prévenir : les bons réflexes face aux menaces terroristes
- Savoir entretenir sa culture de la sécurité
- Se protéger soi-même
- Protéger
- Alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention
- Faciliter l'intervention des forces de l'ordre
- Sécuriser une zone
- Identifier le risque de blessures en rapport avec le danger
- Notions de secourisme « tactique »
- Alerter les secours

> «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»



- Etre titulaire de son N° de carte professionnelle ou d'autorisation préalable
- Satisfaire un test d'évaluation
- Satisfaire aux conditions d'agrément de la Loi 2003-239 (Titre IV / Article 94-5 / 1° à 7°) et de l'arrêté du 27 février 2017 relatif à la formation continue des agents de sécurité privée



Agent de Prévention et de sécurité en poste



4 à 12 apprenants par groupe



Face à face pédagogique. Support de cours. Matériel de secourisme. Matériel d'incendie. Matériel de palpation. PC sécurité informatisé avec main courante électronique.



La Formation est sanctionnée par une attestation de formation valable 5 années.



Lieu : intra-entreprise
Dates : nous consulter



Bouchaïb ROUINI



- Etre titulaire de son N° de carte professionnelle ou d'autorisation préalable
- Savoir lire, écrire, compter, comprendre et s'exprimer en français (validation par test)
- Connaissance de base en informatique
- Etre capable de retranscrire des anomalies sur une main courante
- Satisfaire aux conditions d'agrément de la Loi 2003-239 (Titre IV / Article 94-5 / 1° à 7°)



Postulant en entreprise de sécurité



4 à 12 apprenants par groupe



- Face à face pédagogique.
- Support de cours.
- Matériel de secourisme.
- Matériel d'incendie.
- Matériel de palpation.
- PC sécurité
- Armes factices ...



La Formation TFP-APS est validée par un examen assuré par un jury composé de professionnels de la sécurité. L'examen du TFP-APS se déroulera sur 5 unités de valeurs : Incendie, Cadre Légale et Déontologie, Surveillance Générale, Surveillance Générale Pratique, Secours à Personnes



Lieu : intra-entreprise
Dates : nous consulter



Bouchaïb ROUINI

01



DURÉE
182 h



DURÉE
31h

Objectifs de la formation

- Rassurer les personnels face aux problèmes d'agressions verbales ou physiques
- Fournir des outils pragmatiques de gestion des individus ou des groupes agressifs

Programme

1. DÉFINITION DES INCIVILITÉS ET TYPOLOGIE DE L'AGRESSION

2. CLASSIFICATION D'AGRESSIONS ET D'AGRESSEURS
> «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

3. IDENTIFICATION DES PERSONNALITÉS DIFFICILES OU INSTABLES

4. ÉVALUATION DES MENACES ET LES RISQUES ET ADAPTATION DU COMPORTEMENT

5. GESTION DU STRESS

> «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

6. STABILISATION DE L'AGRESSEUR : ÉCOUTE ACTIVE ET TECHNIQUES D'ÉVITEMENT

7. GESTION DE L'APRES AGRESSION :
PRISE EN COMPTE DE L'IMPACT PSYCHOLOGIQUE DE L'AGRESSION
> «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

La formation est ponctuée d'exercices pratiques et de simulations



Salariés désignés ou volontaires.
Tous personnels amenés à gérer du public ou à recevoir des clients : hôtesses de caisse, services d'accueil, services après-vente, guichetiers ...



4 à 12 apprenants par groupe



Présentation théorique et exercices pratiques et simulations



Attestation de formation



Lieu : intra-entreprise
Dates : nous consulter



Bouchaïb ROUINI

Objectifs de la formation

- Rassurer les personnels soignants face aux problèmes de violences verbales ou physiques
- Fournir des outils pragmatiques de gestion des individus ou des groupes de personnes violentes
- Comprendre et identifier une situation de conflit, appréhender son évolution en vue de la résoudre
- Maîtriser son stress et adapter son comportement dans une situation d'agressivité et de violence
- Permettre aux agents hospitaliers de savoir répondre aux différentes situations de menaces
- Sensibilisation à l'auto-défense

Programme

1. GENERALITES

- Présentation de la formation et des objectifs
 - Evaluer et comprendre les menaces et risques
 - Classifier les typologies des violences et d'agresseurs et identification des personnalités difficiles ou instables
 - Comprendre une situation de crise
 - Analyser la menace
 - Les principes stratégiques liés à la protection personnelle et à l'intervention physique.
- > «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

2. CADRE LÉGAL, LIMITES ET RESPONSABILITÉ

- La responsabilité pénale et les causes d'irresponsabilité
 - La notion de légitime défense
 - L'intervention
 - La mise sur pied d'une équipe d'intervention
 - L'interactivité avec le service de sécurité interne et les forces de l'ordre.
- > «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

3. GESTION DES SITUATIONS DE VIOLENCE ET DU STRESS

- Stabiliser l'agresseur : écoute active et techniques d'évitement
 - Les déplacements tactiques
 - Les techniques de blocages, réflexes et redirection
 - Les principes et l'utilisation des points de pression et leurs limites
 - Les techniques d'amenés
 - Tactiques d'intervention physique en équipe
 - Gestion globale d'une situation de crise et stress
 - Gestion de l'après « violence » : prise en compte de l'impact psychologique de l'acte de violence
- > «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

Les modules sont ponctués de mises en situation (simulations, jeu de rôle en travaillant notamment la posture, la gestuelle, le langage, l'expression). L'objectif étant d'illustrer de manière concrète les aspects théoriques en suscitant l'observation, la critique ... et mettant en exergue les axes d'amélioration.



- Etre titulaire de son N° de carte professionnelle ou d'autorisation préalable
- Savoir lire, écrire, compter, comprendre et s'exprimer en français (validation par test)
- Connaissance de base en informatique
- Etre capable de retranscrire des anomalies sur une main courante
- Satisfaire aux conditions d'agrément de la Loi 2003-239 (Titre IV / Article 94-5 / 1° à 7°)



Salariés désignés ou volontaires. Tous personnels amenés à accueillir et gérer du public (banque, administration, établissements de services, plate forme logistique)



4 à 12 apprenants par groupe



- Apports théoriques et pratiques
- Apports méthodologiques
- Réflexions de groupes guidées par l'animateur
- Travaux d'application individuels et de groupe
- Remise d'un support de cours

La formation sera animée par un spécialiste diplômé et agréé aux problématiques de la sécurité des personnes et des biens



Attestation de formation



Lieu : intra-entreprise
Dates : nous consulter



Bouchaïb ROUINI



DURÉE
7h



DURÉE
21h

PRÉVENTION DES SITUATIONS D'AGRESSIVITÉ ET VIOLENCE EN MILIEU HÔPITALIER

Objectifs de la formation

- Rassurer les personnels soignants face aux problèmes de violences verbales ou physiques
- Fournir des outils pragmatiques de gestion des individus ou des groupes de personnes violentes
- Comprendre et identifier une situation de conflit, appréhender son évolution en vue de la résoudre
- Maîtriser son stress et adapter son comportement dans une situation d'agressivité et de violence
- Permettre aux agents hospitaliers de savoir répondre aux différentes situations de menaces
- Sensibilisation à l'auto-défense

Programme

1. GÉNÉRALITÉS

- Présentation de la formation et des objectifs
 - Evaluer et comprendre les menaces et risques
 - Classifier les typologies des violences et d'agresseurs et identification des personnalités difficiles ou instables
 - Comprendre une situation de crise
 - Analyser la menace
 - Les principes stratégiques liés à la protection personnelle et à l'intervention physique.
- > «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

2. CADRE LÉGAL, LIMITES ET RESPONSABILITÉ

- La responsabilité pénale et les causes d'irresponsabilité
 - La notion de légitime défense
 - L'intervention
 - La mise sur pied d'une équipe d'intervention
 - L'interactivité avec le service de sécurité interne et les forces de l'ordre.
- > «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

3. GESTION DES SITUATIONS DE VIOLENCE ET DU STRESS

- Stabiliser l'agresseur : écoute active et techniques d'évitement
 - Les déplacements tactiques
 - Les techniques de blocages, réflexes et redirection
 - Les principes et l'utilisation des points de pression et leurs limites
 - Les techniques d'amenés
 - Tactiques d'intervention physique en équipe
 - Gestion globale d'une situation de crise et stress
 - Gestion de l'après « violence » : prise en compte de l'impact psychologique de l'acte de violence
- > «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

Les modules sont ponctués de mises en situation (simulations, jeu de rôle en travaillant notamment la posture, la gestuelle, le langage, l'expression ...). L'objectif étant d'illustrer de manière concrète les aspects théoriques en suscitant l'observation, la critique ... et mettant en exergue es axes d'amélioration.

RECYCLAGE SSIAP1

Objectifs de la formation

- Renouveler les connaissances acquises lors de la formation initiale
- La formation va se dérouler sous 3 axes : la réglementation, la pratique ainsi que mise en œuvre des moyens techniques.

Programme

1. PARTIE THÉORIQUE

- Rappel sur la réglementation
 - Les principes fondamentaux en E.R.P et I.G.H
 - L'éclairage
 - L'évacuation
 - Accessibilité et mise en sécurité
- > «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

2. PARTIE PRATIQUE :

- Gestion d'une alarme
 - Alerte sapeurs-pompiers
 - Réception et guidage des secours
 - Exercice d'extinction sur feu réel
- > «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

Les personnels des services de sécurité incendie sont soumis, tous les deux ans, à l'obligation de recyclage en matière de secourisme. Les personnes titulaires du diplôme SSIAP, ne pouvant pas justifier d'au moins 1 607 heures d'activité d'agent de sécurité, de chef d'équipe ou de chef de services durant les 36 derniers mois, doivent se soumettre à une remise à niveau pour accéder à l'emploi.



- Présenter l'original du diplôme SSIAP 1 avec une photocopie
- Une ou plusieurs attestations d'employeurs
- Une photocopie de sa carte d'identité ou de séjour en cours de validité.



Agents de sécurité incendie qualifiés SSIAP 1 en activité (attesté par l'employeur ou le contrat de travail). Personnes étant titulaires d'une attestation de secourisme (AFPS ou PSC1 de moins de 2 ans, ou SST ou PSE1 ou CFAPSE en cours de validité).



4 à 12 apprenants par groupe



- Remises d'un support de cours
- Supports vidéo & photo
- Visite applicative
- Contrôle des connaissances (QCM)



Délivrance d'une attestation de recyclage du SSIAP



Lieu : Intra ou Inter-entreprises
Dates : nous consulter



Bouchaïb ROUINI

RECYCLAGE SSIAP 2

Objectifs de la formation

- Renouveler les connaissances acquises lors de la formation initiale
- La formation va se dérouler sous 3 axes : la réglementation, la pratique ainsi que mise en œuvre des moyens techniques.

Programme

1. PARTIE THÉORIQUE

- Les principes fondamentaux en E.R.P et en I.G.H
- Évolution de la réglementation
- L'éclairage
- L'évacuation
- Accessibilité et mise en sécurité des occupants
- S.S.I

> «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

2. PARTIE PRATIQUE

- Gestion d'une alarme
- Alerte des sapeurs-pompiers
- Gestion de l'évacuation
- Compte-rendu à la hiérarchie
- Réception et guidage des secours
- Gestion du PC en situation de crise
- Organisation et formation des agents de l'équipe

> «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

Les personnels des services de sécurité incendie sont soumis, tous les deux ans, à l'obligation de recyclage en matière de secourisme. Les personnes titulaires du diplôme SSIAP, ne pouvant pas justifier d'au moins 1 607 heures d'activité d'agent de sécurité, de chef d'équipe ou de chef de services durant les 36 derniers mois, doivent se soumettre à une remise à niveau pour accéder à l'emploi.



- L'original du diplôme SSIAP 2 avec une photocopie
- Une ou plusieurs attestations d'employeurs
- Une photocopie de sa carte d'identité ou de séjour en cours de validité.



Salariés désignés ou vo-
Chefs d'équipe de service de sécurité incendie qualifiés SSIAP 2, en activité avec attestation de l'employeur
Personnel titulaire d'une attestation de secourisme (AFPS ou PSC1 de moins de 2 ans, ou SST ou CFAPSE en cours de validité).



4 à 12 apprenants par groupe



- Remises d'un support de cours
- Supports vidéo & photo
- Visite applicative
- Contrôle des connaissances (QCM)



Délivrance d'une attestation de recyclage du SSIAP 2



Lieu : Intra ou Inter-entreprises
Dates : nous consulter



Bouchaïb ROUINI

01



DURÉE
14 h

RECYCLAGE SSIAP 3

Objectifs de la formation

- Renouveler les connaissances acquises lors de la formation initiale
- La formation va se dérouler sous 3 axes : la réglementation, la pratique ainsi que mise en œuvre des moyens techniques.

Programme

1. RÉGLEMENTATION

- Règlement de sécurité dans les ERP :
- Dispositions générales
- Dispositions particulières et spéciales
- Règlement de sécurité dans les IGH
- Rappel des textes sur les moyens de secours

> «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

2. NOTIONS DE DROIT CIVIL ET DROIT PÉNAL

- La délégation de pouvoir et la délégation de signature
- La responsabilité civile et la responsabilité pénale
- Le délit de mise en danger de la vie d'autrui

> «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

3. FONCTION MAINTENANCE

- Contexte d'obligations réglementaires
- Aspects juridiques
- Différents types de contrats
- Normalisation
- Application: analyse critique et retours d'expérience

> «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

4. ÉTUDE DE CAS

- Rappel de la méthode
- Lecture de planification
- Application: rédaction d'une notice technique de sécurité

> «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

5. L'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES

- Les dispositions réglementaires
- Application: analyse critique et retours d'expérience.

> «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

6. ANALYSE DES RISQUES

- Évaluation du maintien du niveau de sécurité
- Le document unique
- Le plan de prévention
- Évaluation des risques de travaux par points chauds.

> «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

7. MOYENS DE SECOURS

- Moyens d'extinction incendie
- Moyens d'alerte des secours
- Dispositions visant à faciliter l'intervention des secours
- Connaître et savoir exploiter un SSI

> «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

Synthèse et bilan de la formation : les personnels des services de sécurité incendie sont soumis, tous les deux ans, à l'obligation de recyclage en matière de secourisme. Les personnes titulaires du diplôme SSIAP, ne pouvant pas justifier d'au moins 1 607 heures d'activité d'agent de sécurité, de chef d'équipe ou de chef de services durant les 36 derniers mois, doivent se soumettre à une remise à niveau pour accéder à l'emploi.



DURÉE
21h



- L'original du diplôme SSIAP 3 avec une photocopie
- Une ou plusieurs attestations d'employeurs
- Une photocopie de sa carte d'identité ou de séjour en cours de validité.



Chefs d'équipe de service de sécurité incendie qualifiés SSIAP 3, en activité avec attestation de l'employeur
Personnel titulaire d'une attestation de secourisme (AFPS ou PSC1 de moins de 2 ans, ou SST ou CFAPSE en cours de validité).



4 à 12 apprenants par groupe



- Remises d'un support de cours
- Supports vidéo & photo
- Visite applicative
- Contrôle des connaissances (QCM)



Délivrance d'une attestation de recyclage du SSIAP 3



Lieu : Intra ou Inter-entreprises
Dates : nous consulter



Bouchaïb ROUINI

REMISE A NIVEAU SSIAP 1

Objectifs de la formation

- Renouveler les connaissances acquises lors de la formation initiale
- La formation va se dérouler sous 3 axes : la réglementation, la pratique ainsi que mise en œuvre des moyens techniques.

Programme

1. PARTIE THÉORIQUE

- Poste de sécurité
- Ronde de sécurité et travaux de surveillance
- Appel et réception des services publics de secours
- > «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

2. PARTIE PRATIQUE :

- Mises en situation d'intervention
- Mises en œuvre des moyens d'extinction
- > «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

Les personnels des services de sécurité incendie sont soumis, tous les deux ans, à l'obligation de recyclage en matière de secourisme. Les personnes titulaires du diplôme SSIAP, ne pouvant pas justifier d'au moins 1 607 heures d'activité d'agent de sécurité, de chef d'équipe ou de chef de services durant les 36 derniers mois, doivent se soumettre à une remise à niveau pour accéder à l'emploi.



- L'original du diplôme SSIAP 1 avec une photocopie
- Une ou plusieurs attestations d'employeurs
- Une photocopie de sa carte d'identité ou de séjour en cours de validité.



Agents de sécurité incendie qualifiés SSIAP 1 sans activité. Personnes étant titulaires d'une attestation de secourisme (AFPS ou PSC1 de moins de 2 ans, ou SST ou PSE1 ou CFAPSE en cours de validité) et d'une aptitude physique attestée par un certificat médical.



4 à 12 apprenants par groupe



- Remises d'un support de cours
- Supports vidéo & photo
- Visite applicative
- Contrôle des connaissances (QCM)



Délivrance d'une attestation de remise à niveau du SSIAP 1



Lieu : Intra ou Inter-entreprises
Dates : nous consulter



Bouchaïb ROUINI

01

DURÉE
21 h

REMISE A NIVEAU SSIAP 2

Objectifs de la formation

- Renouveler les connaissances acquises lors de la formation initiale
- La formation va se dérouler sous 3 axes : la réglementation, la pratique ainsi que mise en œuvre des moyens techniques.

Programme

1. PARTIE THÉORIQUE

- Méthode de management sur l'équipe de sécurité
- Évaluer son équipe
- Compte-rendu à ses supérieurs
- Maîtrise du poste central de sécurité en cas d'urgence
- > «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

2. PARTIE PRATIQUE :

- Les moyens d'extinction
- > «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

Les personnels des services de sécurité incendie sont soumis, tous les deux ans, à l'obligation de recyclage en matière de secourisme. Les personnes titulaires du diplôme SSIAP, ne pouvant pas justifier d'au moins 1 607 heures d'activité d'agent de sécurité, de chef d'équipe ou de chef de services durant les 36 derniers mois, doivent se soumettre à une remise à niveau pour accéder à l'emploi.



- L'original du diplôme SSIAP 2 avec une photocopie
- Une ou plusieurs attestations d'employeurs
- Une photocopie de sa carte d'identité ou de séjour en cours de validité.



Chefs d'équipe de service de Agents de sécurité incendie qualifiés SSIAP 2 sans activité. Personnes étant titulaires d'une attestation de secourisme (AFPS ou PSC1 de moins de 2 ans, ou SST ou PSE1 ou CFAPSE en cours de validité) et d'une aptitude physique attestée par un certificat médical.



4 à 12 apprenants par groupe



- Remises d'un support de cours
- Supports vidéo & photo
- Visite applicative
- Contrôle des connaissances (QCM)



Délivrance d'une attestation de remise à niveau du SSIAP 2



Lieu : Intra ou Inter-entreprises
Dates : nous consulter



Bouchaïb ROUINI

REMISE A NIVEAU SSIAP 3

Objectifs de la formation

- Renouveler les connaissances acquises lors de la formation initiale
- La formation va se dérouler sous 3 axes : la réglementation, la pratique ainsi que mise en œuvre des moyens techniques.

Programme

1. PARTIE THÉORIQUE

- Méthode de management sur l'équipe de sécurité
- Évaluer son équipe
- Compte-rendu à ses supérieurs
- Maîtrise du poste central de sécurité en cas d'urgence
- > «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

2. PARTIE PRATIQUE :

- Les moyens d'extinction
- > «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

Les personnels des services de sécurité incendie sont soumis, tous les deux ans, à l'obligation de recyclage en matière de secourisme. Les personnes titulaires du diplôme SSIAP, ne pouvant pas justifier d'au moins 1 607 heures d'activité d'agent de sécurité, de chef d'équipe ou de chef de services durant les 36 derniers mois, doivent se soumettre à une remise à niveau pour accéder à l'emploi.



- L'original du diplôme SSIAP 3 avec une photocopie
- Une attestation de secourisme de 2 ans
- Aptitude physique attestée par un certificat médical (-3 ans)
- Une photocopie de sa carte d'identité ou de séjour en cours de validité.



Agents de sécurité incendie qualifiés SSIAP 3 sans activité. Personnes étant titulaires d'une attestation de secourisme ERP 3 ou IGH 3 valide



4 à 12 apprenants par groupe



- Remises d'un support de cours
- Supports vidéo & photo
- Visite applicative
- Contrôle des connaissances (QCM)



Délivrance d'une attestation de remise à niveau du SSIAP 3



Lieu : Intra ou Inter-entreprises
Dates : nous consulter



Bouchaïb ROUINI

MODULE COMPLÉMENTAIRE POUR SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE (SSIAP 1)

Objectifs de la formation

Assurer la sécurité des personnes et la sécurité incendie des biens. Pour les personnes faisant partie d'une caserne de pompier et étant pompier volontaire.

Programme

- Connaître le comportement du feu et son action sur l'établissement
- Connaître les différents modes de détection incendie et leur application
> «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»
- Mener à bien l'évacuation d'un bâtiment
- Connaître le comportement du feu et son action sur l'établissement
> «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»
- Connaître les installations techniques sur lesquelles il est susceptible d'intervenir
- Effectuer l'entretien de base des principaux matériels de sécurité incendie
> «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»
- Connaître les limites de son action
- Effectuer l'extinction des feux naissants
> «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»
- Visites applicatives
- Mises en situation d'intervention
> «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»



- Aptitude physique attestée par un certificat médical (-3 ans)
- Etre capable de retranscrire le français
- Etre titulaire du SST ou PSC 1 de moins de 2 ans (ou équivalent pompier)
- Etre titulaire d'une attestation de secourisme (AFPS ou PSC1 (-2 ans), ou SST ou PSE 1 ou CFAPSE en cours de validité)
- Avoir une attestation de son chef de corps de la prise de gardes actives



Titulaire du brevet national Titulaire du brevet national de jeunes sapeurs-pompiers depuis moins de trois ans, hommes du rang des sapeurs-pompiers professionnels/volontaires, ou pompiers militaires de l'armée de terre/air, ou marins pompiers de la marine nationale.



4 à 12 apprenants par groupe



- Remises d'un support de cours
- Supports vidéo & photo
- Visite applicative
- Contrôle des connaissances (QCM)



Délivrance d'un diplôme SSIAP 1
La validation se fait en évaluation continue



Lieu : Intra ou Inter-entreprises
Dates : nous consulter



Bouchaïb ROUINI



DURÉE
35 h



DURÉE
35 h

AGENT DE SÉCURITÉ
INCENDIE SSIAP 1

Objectifs de la formation

Obtenir le diplôme SSIAP 1.

La formation s'effectue sous 5 modules :

- Le feu et ses conséquences
- Sécurité incendie
- Installations électriques
- Rôle et missions des agents de sécurité
- Concrétisation des acquis

Programme

1. LE FEU ET SES CONSÉQUENCES

- Séquence 1 : Le feu
- Séquence 2 : Comportement au feu
- > «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

2. SÉCURITÉ INCENDIE

- Séquence 1 : Principe de classement des établissements
- Séquence 2 : Fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie
- Séquence 3 : Desserte des bâtiments
- Séquence 4 : Cloisonnement d'isolation des risques
- Séquence 5 : Évacuation du public et des occupants
- Séquence 6 : Présentation des différents moyens de secours
- Séquence 7 : Éclairage de sécurité
- Séquence 8 : Désenfumage
- > «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

3. INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

- Séquence 1 : Installations électriques
- Séquence 2 : Ascenseurs et nacelles
- Séquence 3 : Colonnes sèches et humides
- Séquence 4 : Installations fixes d'extinction automatique
- Séquence 5 : Système de sécurité incendie
- > «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

4. RÔLE ET MISSIONS DES AGENTS DE SÉCURITÉ

- Séquence 1 : Le service de sécurité
- Séquence 2 : Présentation des consignes de sécurité et main courante
- Séquence 3 : Poste de sécurité
- Séquence 4 : Rondes de surveillance et surveillance des locaux
- Séquence 5 : Mise en œuvre des moyens d'extinctions
- Séquence 6 : Appel et réception des services publics de secours
- Séquence 7 : Sensibilisation des occupants
- > «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

5. CONCRÉTISATION DES ACQUIS

- Séquence 1 : Visites applicatives
- Séquence 2 : Mise en situation d'intervention
- > «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

Eligible au CIF, AIF, CSP, CPF

AGENT DE SÉCURITÉ
INCENDIE SSIAP 2

Objectifs de la formation

Obtenir le diplôme SSIAP 2.

La formation s'effectue sous 4 modules :

- Rôles et missions du chef d'équipe
- Manipulation du système de sécurité incendie
- Hygiène et sécurité en matière de sécurité incendie
- Chef de poste central de sécurité en situation de crise

Programme

1. RÔLES ET MISSIONS DU CHEF D'ÉQUIPE

- Séquence 1 : Gestion de l'équipe de sécurité
- Séquence 2 : Management de l'équipe de sécurité
- Séquence 3 : Organiser une séance de formation
- Séquence 4 : Gestion des conflits
- Séquence 5 : Évaluation de l'équipe
- Séquence 6 : Information de la hiérarchie
- Séquence 7 : Application des consignes de sécurité
- Séquence 8 : Gérer les incidents techniques
- Séquence 9 : Délivrance du permis de feu
- > «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

2. MANIPULATION DU SYSTÈME DE SÉCURITÉ INCENDIE

- Séquence 1 : Système de détection du feu
- Séquence 2 : Le système de mise en sécurité incendie
- Séquence 3 : Installations fixes d'extinction automatique
- > «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

3. MANIPULATION DES MOYENS D'EXTINCTION

- Réglementation du Code du Travail
- Commissions de sécurité et commissions d'accessibilité
- > «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

4. CHEF DE POSTE CENTRAL DE SÉCURITÉ EN SITUATION DE CRISE

- Séquence 1 : Gestion du poste central de sécurité
- Séquence 2 : Conseils techniques aux services de secours
- > «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

Eligible au CIF, AIF, CSP, CPF



- SSIAP 1 ou diplôme ERP 1 ou IGH 1 (avant le 31/12/2005) • Expérience d'agent de service de sécurité incendie d'au moins une année civile dans un bâtiment relevant de la réglementation incendie du Code du Travail.
- Etre titulaire de l'AFPS ou du SST valide (moins d'un an)
- Certificat (-3 mois) attestant de la bonne aptitude physique



Agent de sécurité des Établissements Recevant du Public, des Immeubles de Grande Hauteur. Personnel des services techniques en ERP et en IGH



4 à 12 apprenants par groupe



- Remises d'un support de cours
- Manipulation équipements
- Supports vidéo & photo
- Visite applicative



Certificat de qualification du diplôme SSIAP 2 délivré par le Ministère de l'Intérieur à l'issue d'un examen



Lieu : Intra ou Inter-entreprises
Dates : nous consulter



Bouchaïb ROUINI

Objectifs de la formation

Obtenir le diplôme SSIAP 3.

Le programme de la formation est constitué de 8 modules :

- Le feu et ses conséquences
- La sécurité incendie et les bâtiments
- La réglementation incendie
- Gestion des risques
- Conseil au chef d'établissement
- Correspondant des commissions de sécurité
- Le management de l'équipe de sécurité
- Le budget du service sécurité

Programme

1. LE FEU ET SES CONSÉQUENCES

- Séquence 1 : Le feu
- Séquence 2 : Comportement au feu
- Séquence 3 : Mise en œuvre des moyens d'extinction
- > «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

2. LA SÉCURITÉ INCENDIE ET LES BATIMENTS

- Séquence 1 : Matériaux de construction
- Séquence 2 : Étude de plans
- Séquence 3 : Outils d'analyse
- > «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

3. LA RÉGLEMENTATION

- Séquence 1 : Organisation générale de la réglementation
- Séquence 2 : Classement des bâtiments
- Séquence 3 : Dispositions constructives et techniques
- Séquence 4 : Moyens de secours
- Séquence 5 : Visites
- Séquence 6 : Notions relatives à l'accessibilité des personnes handicapées
- > «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

4. GESTION DES RISQUES

- Séquence 1 : Analyse des risques
- Séquence 2 : Réalisation des travaux de sécurité
- Séquence 3 : Documents administratifs
- > «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

5. CONSEIL AU CHEF D'ÉTABLISSEMENT

- Séquence 1 : Information de la hiérarchie
- Séquence 2 : Veille réglementaire
- > «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

6. CORRESPONDANT DES COMMISSIONS DE SÉCURITÉ

- Séquence 1 : Commission de sécurité
- > «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

7. LE MANAGEMENT DE L'ÉQUIPE DE SÉCURITÉ

- Séquence 1 : Organiser le service
- Séquence 2 : Exercer la fonction d'encadrement
- Séquence 3 : Notions de droit du travail
- Séquence 4 : Notion de droit civil et pénal
- > «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

8. LE BUDGET DU SERVICE SÉCURITÉ

- Séquence 1 : Suivi budgétaire du service
- Séquence 2 : Fonction d'achat
- Séquence 3 : Fonction maintenance
- > «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

Objectifs de la formation

Réduire son taux de démarque en auditant son site. Mesure à partir de procédure l'efficacité de son contrôle interne.

Proposer des recommandations et définir un plan d'action afin de réduire sa démarque

Programme

- Etablir un diagnostic du point de vente
- Identifier le référentiel de procédure
- > «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

- Mesurer l'efficacité du contrôle interne
- Observer les pratiques de l'équipe
- > «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

- Recenser les mesures de sûreté
- Etablir et présenter la synthèse factuelle des constats, des conséquences pour le CEX
- > «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

- Proposer des recommandations et un plan d'actions adapté
- Faire un point à échéance M+X, mesurer les progrès.
- > «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»



- P.S.C.1 ou SST en cours de validité
- Diplôme niveau IV minimum ou Validation des Acquis de l'Expérience, ou diplôme d'E.R.P 2 ou d'I.G.H (avant le 31/12/2005)
- Expérience de 3 ans dans la fonction, ou diplôme S.S.I.A.P 2 avec 3 ans d'expériences dans la fonction



Toute personne désirant être affectée à des fonctions de chef de services sécurité incendie en E.R.P, et I.G.H, I.T.G.H, ou bâtiment relevant de la réglementation incendie du Code du Travail ou étant dispensé suivant l'article 6 de l'arrêté du 02 mai 2005.



4 à 12 apprenants par groupe



- Remises d'un support de cours
- Manipulation équipements
- Supports vidéo & photo
- Visite applicative



Certificat de qualification délivré par le Ministère de l'Intérieur à l'issue d'un examen



Lieu : Intra ou Inter-entreprises
Dates : nous consulter



Bouchaïb ROUINI



Manager, chef de service, directeurs et toute personne appelée à gérer un service ou des équipes



4 à 12 apprenants par groupe



- Approche pratique et théorique
- Mises en situation, exposés interactifs
- Simulations et études de cas.



Délivrance d'une attestation de formation



Lieu : Intra ou Inter-entreprises
Dates : nous consulter



Bouchaïb ROUINI

Objectifs de la formation

- Exercer les activités de sécurité privée régies par le livre VI du code de la sécurité Intérieure
- Acquérir et maintenir ses connaissances juridiques en matière de palpation et d'inspection visuelle des bagages à mains.
- Acquérir des compétences opérationnelles générales et spécifiques en matière de palpation et d'inspection visuelle des bagages à mains
- Obtenir l'agrément préfectoral et CNAPS

Programme

1/ CADRE JURIDIQUE

- loi 83-629 modifié en 2001, 2003 et 2004
 - décrets d'application 86-1058 (autorisation administrative), 86-1099 documents, matériels uniformes et insignes) et 2002-329 (palpation de sécurité)
 - tâches pour lesquels, un agrément est obligatoire (inspection visuelle, fouille des bagages à main et palpation de sécurité)
 - conditions de réalisation de la fouille et de la palpation
- > «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

2/ INSPECTION VISUELLE

- Méthodologie de l'inspection visuelle
 - Intervenir au sein d'un dispositif d'inspection visuelle des bagages à main
 - Simulations et cas pratiques
- > «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

3/ LA PALPATION DE SÉCURITÉ

- Méthodologie de la palpation
 - Intervenir au sein d'un dispositif de palpation
 - Simulations et cas pratiques
- > «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

Objectifs de la formation

- Sensibiliser aux activités de sécurité privée régies par le livre VI du code de la sécurité Intérieure
- Acquérir des connaissances juridiques en matière de palpation et d'inspection visuelle des bagages à mains.
- Acquérir des compétences opérationnelles générales et spécifiques en matière de palpation et d'inspection visuelle des bagages à mains
- Obtenir l'agrément préfectoral et CNAPS

Programme

1/ CADRE JURIDIQUE

- Loi 83-629 modifié en 2001, 2003 et 2004
 - Décrets d'application 86-1058 (autorisation administrative), 86-1099 documents, matériels uniformes et insignes) et 2002-329 (palpation de sécurité)
 - Tâches pour lesquelles, un agrément est obligatoire (inspection visuelle, fouille des bagages à main et palpation de sécurité)
 - Conditions de réalisation de la fouille et de la palpation
- > «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

2/ INSPECTION VISUELLE

- Méthodologie de l'inspection visuelle
 - Intervenir au sein d'un dispositif d'inspection visuelle des bagages à main
 - Simulations et cas pratiques
- > «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

3/ LA PALPATION DE SÉCURITÉ

- Méthodologie de la palpation
 - Intervenir au sein d'un dispositif de palpation
 - Simulations et cas pratiques
- > «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»



Notions de sécurité privée



Tout salarié susceptible d'être amené à effectuer des palpations et inspections visuelles du fait de la nature de son lieu de travail : galerie marchande, espace de loisirs, cinéma, foires, industrie seuil SEVESO seuil haut et seuil bas, site stratégique



Maximum 12 apprenants par groupe



Face à face pédagogique. Support de cours. Matériel de palpation. (PC sécurité informatisé avec main courante électronique).



La formation est sanctionnée par une attestation de formation. Evaluation théorique et pratique



Bouchaïb ROUINI

DURÉE
8 hDURÉE
8 h

Objectifs de la formation

- Sensibiliser aux activités de sécurité privée régies par le livre VI du code de la sécurité Intérieure
- Acquérir des connaissances juridiques.
- Acquérir des compétences opérationnelles générales et spécifiques

Programme

1/ CADRE JURIDIQUE

- Actualisation des connaissances relatives aux grands principes encadrant le métier d'agent privé de sécurité et la déontologie professionnelle
- > «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

2/ COMPÉTENCES OPÉRATIONNELLES GÉNÉRALES

- Gérer les conflits
- Maîtriser les mesures d'inspection-filtrage
- > «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

3/ COMPÉTENCES OPÉRATIONNELLES SPÉCIFIQUES

- Définir les risques terroristes et connaître les différentes menaces terroristes
- Connaître les niveaux de risque associés
- Connaître les différents matériels terroristes
- Savoir développer ses réflexes en matière de prévention et de sécurité face aux menaces terroristes
- Détecter et prévenir : les bons réflexes face aux menaces terroristes
- Savoir entretenir sa culture de la sécurité
- Se protéger soi-même
- Protéger
- Alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention
- Faciliter l'intervention des forces de l'ordre
- Sécuriser une zone
- Identifier le risque de blessures en rapport avec le danger
- Notions de secourisme « tactique »
- Alerter les secours
- > «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

Objectifs de la formation

- Exercer les activités de sécurité privée régies par le livre VI du code de la sécurité Intérieure
- Acquérir et maintenir ses connaissances juridiques.
- Acquérir des compétences opérationnelles générales et spécifiques
- L'Agent de Prévention et de Sécurité exerce ses fonctions dans tout type d'entreprise ou d'organisme privé ou public

Programme

1/ CADRE JURIDIQUE

- Actualisation des connaissances relatives aux grands principes encadrant le métier d'agent privé de sécurité et la déontologie professionnelle
- > «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

2/ COMPÉTENCES OPÉRATIONNELLES GÉNÉRALES

- Gérer les conflits
- Maîtriser les mesures d'inspection-filtrage
- > «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

3/ COMPÉTENCES OPÉRATIONNELLES SPÉCIFIQUES

- Définir les risques terroristes et connaître les différentes menaces terroristes
- Connaître les niveaux de risque associés
- Connaître les différents matériels terroristes
- Savoir développer ses réflexes en matière de prévention et de sécurité face aux menaces terroristes
- Détecter et prévenir : les bons réflexes face aux menaces terroristes
- Savoir entretenir sa culture de la sécurité
- Se protéger soi-même
- Protéger
- Alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention
- Faciliter l'intervention des forces de l'ordre
- Sécuriser une zone
- Identifier le risque de blessures en rapport avec le danger
- Notions de secourisme « tactique »
- Alerter les secours
- > «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

Notion de sécurité privée

Tout salarié susceptible d'être exposé au risque attentats du fait de la nature de son lieu de travail : centre commercial, galerie marchande, espace de loisirs, industrie seuil SEVESO seuil haut et seuil bas, site stratégique

Maximum 12 apprenants par groupe

Face à face pédagogique. Support de cours. Matériel de secourisme.

La formation est sanctionnée par une attestation de formation.

Bouchaïb ROUINI

- Etre titulaire de son N° de carte professionnelle ou d'autorisation préalable
- Satisfaire un test d'évaluation
- Satisfaire aux conditions d'agrément de la Loi 2003-239 (Titre IV / Article 94-5 / 1° à 7°) et de l'arrêté du 27 février 2017 relatif à la formation continue des agents de sécurité privée

Agent de Prévention et de sécurité en poste

Maximum 12 apprenants par groupe

Face à face pédagogique. Support de cours. Matériel de secourisme. Matériel d'incendie. Matériel de palpation. PC sécurité informatisé avec main courante électronique.

La Formation est sanctionnée par une attestation de formation.

Bouchaïb ROUINI

02

Qualité, Sécurité Environnement

Amiante,
Arbre des causes,
Audit, CHSCT,
Démarche 5S,
Document unique,
Management Unique,
PERP, POI, PPSPS,
Risque Chimique, RPS

RISQUES AMIANTE SOUS-SECTION 4 OPÉRATEURS

Objectifs de la formation

Formation répondant aux objectifs fixés par l'Arrêté du 23 Février 2012 (R4412-139)

- connaître les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérigènes et l'effet synergique du tabagisme
- connaître les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risques électriques, risques chimiques, chute de hauteur...) : notamment protection des travailleurs, dispositions relatives à la surveillance médicale et à l'information personnelle des travailleurs, droit de retrait en cas de danger grave et imminent
- connaître la réglementation relative à l'élimination et au transport des déchets amiantés
- connaître les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante
- connaître les modalités d'identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante être capable de transmettre aux opérateurs l'information sur la prévention des risques liés à l'amiante
- connaître les limites d'efficacité des EPI, y compris les facteurs de protection assignés, et les durées de port en continu recommandées

Programme

Etre capable d'appliquer les conclusions de l'évaluation des risques, de choisir des méthodes de travail et de définir des procédures opératoires garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement

SONT NOTAMMENT VISÉES :

- Les méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et les procédures de contrôle, les procédures d'entrée et de sortie de zone
 - Connaître le rôle des équipements de protection collective. être capable de les utiliser selon les consignes établies. Etre capable de détecter des dysfonctionnements et d'alerter le personnel d'encadrement
 - Connaître et être capable d'appliquer les consignes d'hygiène dans les bases de vie
 - Etre capable d'utiliser les équipements de protection individuelle selon les consignes établies. Connaître leur rôle, leurs limites d'efficacité et les durées de port en continu recommandées. Etre capable de détecter les dysfonctionnements et d'alerter le personnel encadrant
 - Connaître les durées maximales d'intervention en zone confinée en fonction des conditions de travail et des équipements de protection respiratoire utilisés
 - Etre capable d'appliquer les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets
 - Connaître et être capable d'appliquer la conduite à tenir prévue dans les situations d'urgence ou toutes situations anormales, notamment savoir alerter son responsable hiérarchique en cas d'accident ou d'intoxication
- «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

 DURÉE
35 h

RECYCLAGE RISQUES AMIANTE SOUS-SECTION 4 OPÉRATEURS

Objectifs de la formation

Formation répondant aux objectifs fixés par l'Arrêté du 23 Février 2012 (R4412-139)

- Mettre à jour les connaissances du travailleur en tenant compte notamment de l'évolution des techniques et de la réglementation
- Connaître les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérigènes et l'effet synergique du tabagisme
- Connaître les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risques électriques, risques chimiques, chute de hauteur...) : notamment protection des travailleurs, dispositions relatives à la surveillance médicale, à la fiche d'exposition et à l'attestation d'exposition qui doit lui être remise lorsqu'il quitte l'entreprise, information des travailleurs sur leurs droits individuels et collectifs, notamment droit de retrait en cas de danger grave et imminent, rôle des représentants du personnel et prérogatives de l'inspection du travail, élimination des déchets amiantés

Programme


Etre capable d'appliquer les conclusions de l'évaluation des risques, de choisir des Connaître les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante et être capable d'alerter, en cas de doute, les personnels d'encadrement de la présence éventuelle d'amiante connaître et être capable d'appliquer les méthodes de travail et les procédures opératoires recommandées et adaptées à la protection des travailleurs et de l'environnement.

SONT NOTAMMENT VISÉES :

- les méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et les procédures de contrôle, les procédures de décontamination du personnel et des équipements
 - les procédures d'entrée et de sortie de zone
 - connaître le rôle des équipements de protection collective. Etre capable de les utiliser selon les consignes établies. Etre capable de détecter des dysfonctionnements et d'alerter le personnel d'encadrement
 - connaître et être capable d'appliquer les consignes d'hygiène dans les bases de vie
 - être capable d'utiliser les équipements de protection individuelle selon les consignes établies. Connaître leur rôle, leurs limites d'efficacité et les durées de port en continu recommandées
 - être capable de détecter des dysfonctionnements et d'alerter le personnel d'encadrement connaître les durées maximales d'intervention en zone confinée en fonction des conditions de travail et des équipements de protection respiratoire utilisés
 - être capable d'appliquer les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets
 - connaître et être capable d'appliquer la conduite à tenir prévue dans les situations d'urgence ou toutes situations anormales, notamment savoir alerter son responsable hiérarchique en cas d'accident ou d'intoxication
- «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

 DURÉE
7 h


- Avoir plus de 18 ans
- Fournir une attestation du médecin du travail attestant l'aptitude médicale au poste de travail du travailleur prenant en compte les spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoires
- Fournir l'Attestation de compétence de la formation précédemment suivie

 Les dispositions de la présente sous-section s'appliquent aux activités et interventions sur des matériaux ou appareils susceptibles de libérer des fibres d'amiante

 4 à 12 apprenants par groupe

- Exposés théoriques illustrés par des études de cas
- Mise en situation sur plateau technique
- Questions/réponses

 Attestation de formation à l'issue de la formation après évaluation

 Lieu : Intra ou Inter-entreprises
Dates : nous consulter

 Bouchaïb ROUINI

RISQUES AMIANTE

SOUS SECTION 4

ENCADREMENT

Objectifs de la formation

Formation répondant aux objectifs fixés par l'Arrêté du 23 Février 2012 (R4412-139)

- Connaître les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérigènes et l'effet synergique du tabagisme
- Connaître les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risques électriques, risques chimiques, chute de hauteur...) : notamment protection des travailleurs, dispositions relatives à la surveillance médicale et à l'information personnelle des travailleurs, droit de retrait en cas de danger grave et imminent
- Connaître la réglementation relative à l'élimination et au transport des déchets amiantés

Programme

1. DÉFINITIONS

- Connaître les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérigènes et l'effet synergique du tabagisme
- Connaître les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risques électriques, risques chimiques, chute de hauteur...) : notamment protection des travailleurs, dispositions relatives à la surveillance médicale et à l'information personnelle des travailleurs, droit de retrait en cas de danger grave et imminent
- Connaître la réglementation relative à l'élimination et au transport des déchets amiantés
→ **«Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»**

2. LES POINTS SUIVANTS FONT NOTAMMENT L'OBJET DE MISES EN SITUATION :

- Connaître les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante
- Connaître les modalités d'identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante
- Connaître les limites d'efficacité des EPI, y compris les facteurs de protection assignés, et les durées de port en continu recommandées
- Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits
- Connaître les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source et/ou être capable de faire appliquer et/ou d'appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source
- Sur la base de l'évaluation des risques, être capable d'établir un mode opératoire s'intégrant, selon les cas, dans un plan de prévention ou un PPSPS et/ou de le faire appliquer et/ou de l'appliquer
- Etre capable de définir et/ou de faire appliquer et/ou d'appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante
→ **«Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»**



- Avoir plus de 18 ans
- Fournir une attestation du médecin du travail attestant l'aptitude médicale au poste de travail du travailleur prenant en compte les spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoires



Les dispositions de la présente sous-section s'appliquent aux activités et interventions sur des matériaux ou appareils susceptibles de libérer des fibres d'amiante



4 à 12 apprenants par groupe



- Exposés théoriques illustrés par des études de cas
- Méthode interactive s'appuyant sur des expériences vécues
- Préparation au contrôle des connaissances
- Support de formation remis à chaque apprenant
- Supports vidéo, photos, articles de presse...
- Mise en situation sur plateau technique



Attestation de formation à l'issue de la formation après évaluation



Lieu : Intra ou Inter-entreprises
Dates : nous consulter



Bouchaïb ROUINI

02

 DURÉE
233 h

RECYCLAGE RISQUES AMIANTE

SOUS-SECTION 4

ENCADREMENT

Objectifs de la formation

Formation répondant aux objectifs fixés par l'Arrêté du 23 Février 2012 (R4412-139)

- Mettre à jour les connaissances du stagiaire en tenant compte notamment de l'évolution des techniques et de la Réglementation
- Connaître les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérigènes et l'effet synergique du tabagisme
- Connaître les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risques électriques, risques chimiques, chute de hauteur...) : notamment protection des travailleurs, dispositions relatives à la surveillance médicale et à l'information personnelle des travailleurs, droit de retrait en cas de danger grave et imminent
- Connaître la réglementation relative à l'élimination et au transport des déchets amiantés

Programme

DÉFINITIONS

- Connaître les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérigènes et l'effet synergique du tabagisme
- Connaître les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risques électriques, risques chimiques, chute de hauteur...) : notamment protection des travailleurs, dispositions relatives à la surveillance médicale et à l'information personnelle des travailleurs, droit de retrait en cas de danger grave et imminent
- Connaître la réglementation relative à l'élimination et au transport des déchets amiantés

LES POINTS SUIVANTS FONT NOTAMMENT L'OBJET DE MISES EN SITUATION :

- Connaître les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante
- Connaître les modalités d'identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante
- Connaître les limites d'efficacité des EPI, y compris les facteurs de protection assignés, et les durées de port en continu recommandées
- Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits
- Connaître les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source et/ou être capable de faire appliquer et/ou d'appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source
- Sur la base de l'évaluation des risques, être capable d'établir un mode opératoire s'intégrant, selon les cas, dans un plan de prévention ou un PPSPS et/ou de le faire appliquer et/ou de l'appliquer
- Etre capable de définir et/ou de faire appliquer et/ou d'appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante

 DURÉE
14 h



- Avoir plus de 18 ans
- Fournir une attestation du médecin du travail attestant l'aptitude médicale au poste de travail du travailleur prenant en compte les spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoires
- Fournir attestation de formation initiale ou de recyclage précédent



Encadrement de chantier et/ou encadrement technique sous-section 4.



4 à 12 apprenants par groupe



- Exposés théoriques illustrés par des études de cas
- Méthode interactive s'appuyant sur des expériences vécues
- Préparation au contrôle des connaissances
- Supports vidéo, photos, articles de presse...
- Mise en situation sur plateau technique



Attestation de formation à l'issue de la formation après évaluation



Lieu : Intra ou Inter-entreprises
Dates : nous consulter



Bouchaïb ROUINI

SENSIBILISATION AUX RISQUES LIES A L'AMIANTE

Objectifs de la formation

- Connaître le contexte réglementaire de la prévention des risques d'exposition à l'amiante dans le cadre de réhabilitation ou de travaux d'amélioration
- Connaître son rôle et les obligations de chaque acteur de l'opération
- Savoir mettre en place une procédure garantissant l'application de la réglementation et la protection des travailleurs

Programme

1. PRÉSENTATION DU MATÉRIAU AMIANTE

- Caractéristiques, dangers, conséquences pour la santé
- Repérage, identification, inventaire : amiante friable et non friable

2. ETUDE DE LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR : ARRÊTÉ DU 23 FÉVRIER 2012

- Les généralités et champs d'application (code Santé Publique et Travail)
- Diagnostics obligatoires
- Rôles et obligations du propriétaire, de la Maîtrise d'ouvrage, de La Maîtrise d'œuvre et des entreprises

3. PROTECTION DES TRAVAILLEURS

- Information préalable
- Signalisation à mettre en place
- Protections collectives et individuelles
- Les outils et les matériels de retrait et de confinement

4. ORGANISER ET SUIVRE UN CHANTIER


- Phase de conception
Evaluation des risques et mesures de prévention
Intégration des risques et mesures de prévention
- Phase de réalisation
Contrôle de l'application des mesures de prévention
Traitement des déchets sur chantier, transport, stockage et élimination
Rédaction du Document d'Intervention Ultime sur l'Ouvrage

 Personnel en contact avec de l'amiante

 4 à 12 apprenants par groupe

- Exposés théoriques illustrés par des études de cas
- Méthode interactive s'appuyant sur des expériences vécues
- Préparation au contrôle des connaissances
- Support de formation remis à chaque apprenant
- Supports vidéo, photos, articles de presse...

 Attestation de formation à l'issue de la formation

 Lieu : Intra ou Inter-entreprises
Dates : nous consulter

 Bouchaïb ROUINI

RÉFÉRENT SÉCURITÉ SANTÉ AU TRAVAIL

Objectifs de la formation

- Définir les missions et les prérogatives de l'animateur sécurité
- Connaître les enjeux de la prévention et les indicateurs de progrès
- Connaître la réglementation santé et sécurité
- S'approprier les méthodes nécessaires d'aide à l'évaluation des risques
- Mettre en œuvre les leviers et les outils de management de la sécurité
- Définir et mener un plan d'action de mesures correctives adapté à son entreprise

Programme

LES ENJEUX DE LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

- Enjeux humains, statistiques et indicateurs sécurité
- Définitions: accident du travail, maladie professionnelle...
- Enjeux financiers: Coûts des accidents du travail et des maladies professionnelles, gestion administrative
- Enjeux réglementaires: l'obligation de sécurité de l'employeur et des salariés, principes généraux de prévention, les obligations réglementaires
- Les responsabilités
- «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

CONSTRUIRE UNE DÉMARCHE DE PRÉVENTION

- L'évaluation des risques et le document unique
- Indicateurs et objectifs de sécurité
- Les plans d'actions
- Le plan de prévention
- «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»
- L'organisation santé sécurité**
- Rôle et mission des différents acteurs: direction, encadrement, CHSCT, médecin du travail...
- «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»


L'analyse des accidents et des incidents

- Intérêt de l'analyse des accidents du travail
- La méthode de l'arbre des causes
- «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

Les formations sécurité et l'accueil des nouveaux arrivants

- Organisation de l'accueil et la formation des nouveaux arrivants
- Organisation des formations de sécurité obligatoires à la sécurité des équipements et des lieux de travail
- La conformité des lieux de travail et des équipements
- Les vérifications et les contrôles périodiques obligatoires
- Les équipements de protections individuelles et collectives sur les lieux de travail
- «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»


 Personnel désigné

 Les dispositions de la présente sous-section s'appliquent aux activités et interventions sur des matériaux ou appareils susceptibles de libérer des fibres d'amiante

 4 à 12 apprenants par groupe

- Exposés théoriques illustrés par des études de cas
- Méthode interactive s'appuyant sur des expériences vécues
- Préparation au contrôle des connaissances
- Support de formation remis à chaque apprenant
- Supports vidéo, photos, articles de presse...
- Mise en situation sur plateau technique

 Attestation de formation à l'issue de la formation après évaluation

 Lieu : Intra ou Inter-entreprises
Dates : nous consulter

 Bouchaïb ROUINI

PRATIQUER L'ARBRE DES CAUSES

Objectifs de la formation

Découvrir et pratiquer l'arbre des causes pour trouver la cause racine d'un problème, d'un accident et engager des actions correctives

Programme

1. OBJECTIFS ET FINALITÉS DE L'ARBRE DES CAUSES

- Sa finalité, ses intérêts, ses limites.

- Place de l'arbre des causes dans la logique de résolution de problème et plus globalement dans la démarche Santé-Sécurité de l'entreprise.

- Le mécanisme de l'accident. Les conditions de mise en œuvre de l'arbre des causes, le vocabulaire associé.

- Les autres outils en amont et aval de son utilisation.

2. COMPRENDRE LA MÉTHODOLOGIE ASSOCIÉE

Créer un groupe de travail : les acteurs clés à réunir.

- Recueillir les faits et les données : outils associés pour être efficace.

- Rechercher l'enchaînement des causes à l'origine de l'événement : se poser les questions clés.

- Construire l'arbre des causes en respectant la logique : enchaînement, disjonction, connexion

- Vérifier les éléments sur le terrain avant de conclure.

- Réaliser des comptes-rendus d'accidents exploitables.

- En déduire les actions correctives et préventives clés.
→ «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

3. PRATIQUER L'ARBRE DES CAUSES

- Passer de la théorie à la pratique : les conseils indispensables pour recueillir les données et construire l'arbre.

- Organiser l'élaboration de l'arbre collectivement.

- Points clés pour travailler efficacement en groupe de travail.

- Faire un compte rendu clair et pertinent.

- Passer du constat à l'action.
→ «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»



- Responsable, animateur Santé-Sécurité ou Santé-Sécurité-Environnement
- Membre du CHSCT, préventeur, Responsable, animateur qualité ou QSSE
- Toute personne désirant connaître l'utilisation de l'arbre des causes



4 à 12 apprenants par groupe



- Exposés théoriques illustrés par des études de cas
- Méthode pratique à partir de simulation réelle d'accidents



Attestation de formation



Lieu : Intra ou Inter-entreprises
Dates : nous consulter



Bouchaïb ROUINI

FORMATION A L'AUDIT INTERNE ISO 14001 VERSION 2004

Objectifs de la formation

- Connaître les exigences normatives
- Connaître les règles d'audit
- Perfectionner sa maîtrise des audits internes terrain

Programme

Articles L. 6353-1 et L.6353-2 du Code du travail

JOUR 1 : ISO 14001

1. POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE ET PLANIFICATION

- Aspects environnementaux
- Exigences légales et autres exigences
- Objectifs et cibles et programmes
- «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

2. MISE EN OEUVRE ET FONCTIONNEMENT

- Ressources, rôles, responsabilité et autorité
- Formation, sensibilisation et compétence
- Communication
- Documentation du système de management environnemental
- Maîtrise de la documentation
- Maîtrise opérationnelle
- Prévention des situations d'urgence et capacité à réagir
- «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

3. CONTRÔLE ET ACTION CORRECTIVE

- Surveillance et mesurage
- Évaluation de la conformité
- Non-conformité, action corrective et préventive
- «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

4. CONTRÔLE ET ACTION CORRECTIVE

- Revue de Direction
- Audit
- Enregistrements
- «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

JOUR 2 : L'AUDIT INTERNE

1. ISO 19011 VERSION 2012

- Les exigences de l'ISO 19011 version 2012
- «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

2. LES RÈGLES D'AUDITS, LES ÉCARTS ET AXES D'AMÉLIORATION

- Préparation d'un audit (exercice)
- Simulation réunion d'ouverture
- Simulation d'audit
- Simulation réunion de clôture
- Rédaction d'un compte rendu d'audit (Exercices)
- «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»



- Avoir plus de 18 ans
- Fournir une attestation du médecin du travail attestant l'aptitude médicale au poste de travail du travailleur prenant en compte les spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoires
- Fournir l'Attestation de compétence de la formation précédemment suivie



Les dispositions de la présente sous-section s'appliquent aux activités et interventions sur des matériaux ou appareils susceptibles de libérer des fibres d'amiante



4 à 12 apprenants par groupe



- Exposés théoriques illustrés par des études de cas
- Mise en situation sur plateau technique
- Questions/réponses



Attestation de formation à l'issue de la formation après évaluation



Lieu : Intra ou Inter-entreprises
Dates : nous consulter



Bouchaïb ROUINI



DURÉE
14 h



DURÉE
14 h

FORMATION A L'AUDIT INTERNE OHSAS 18001

Objectifs de la formation

- Connaître les exigences normatives
- Connaître les règles d'audit
- Perfectionner sa maîtrise des audits internes terrain

Programme

Articles L. 6353-1 et L.6353-2 du Code du travail

JOUR 1 : OHSAS 18001

1. LES PRINCIPES DE PRÉVENTION

→ «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

2. POLITIQUE SST ET L'ANALYSE DES RISQUES

- Politique et management de la direction
- Identification des risques pour la santé et la sécurité
- Hiérarchisation des risques

→ «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

3. RENFORCEMENT DES PRINCIPES DE PRÉVENTION DANS LA DÉMARCHE SST

- La surveillance et mesurage
- La maîtrise opérationnelle
- La gestion des situations d'urgence
- Communication
- Gestion de la documentation
- Gestion des dysfonctionnements

→ «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

Foire aux Questions / Bilan des acquis

JOUR 2 : L'AUDIT INTERNE

1. ISO 19011 VERSION 2012

- Les exigences de l'ISO 19011 version 2012

→ «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

2. LES REGLES D'AUDITS, LES ÉCARTS ET AXES D'AMÉLIORATION

- Préparation d'un audit (exercice)
- Simulation réunion d'ouverture
- Simulation d'audit
- Simulation réunion de clôture
- Rédaction d'un compte rendu d'audit (Exercices)

→ «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

- Connaître le fonctionnement de l'entreprise ISO 14001
- Les bases de la prévention

- Dirigeant
- Personnel administratif
- Auditeurs désignés

4 à 12 apprenants
par groupe

La formation se déroulera au sein de l'entité afin de mettre en pratique les éléments nouveaux appris lors de la formation suivant le plan de formation en utilisant les moyens informatiques (présentation power point), normatifs et sur le terrain pour la mise en application. Elle sera encadrée par le formateur.

Attestation de formation

Lieu : dans votre établissement
Dates : nous consulter

Bouchaïb ROUINI

FORMATION A L'AUDIT INTERNE ISO 14001 VERSION 2004

Objectifs de la formation

- Connaître les exigences normatives
- Connaître les règles d'audit
- Perfectionner sa maîtrise des audits internes terrain

Programme

Articles L. 6353-1 et L.6353-2 du Code du travail

JOUR 1 : ISO 14001

1. POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE ET PLANIFICATION

- Aspects environnementaux
- Exigences légales et autres exigences
- Objectifs et cibles et programmes

→ «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

2. MISE EN OEUVRE ET FONCTIONNEMENT

- Ressources, rôles, responsabilité et autorité
- Formation, sensibilisation et compétence
- Communication
- Documentation du système de management environnemental
- Maîtrise de la documentation
- Maîtrise opérationnelle
- Prévention des situations d'urgence et capacité à réagir

→ «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

3. CONTRÔLE ET ACTION CORRECTIVE

- Surveillance et mesurage
- Évaluation de la conformité
- Non-conformité, action corrective et préventive

→ «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

4. CONTRÔLE ET ACTION CORRECTIVE

- Revue de Direction
- Audit
- Enregistrements

→ «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

JOUR 2 : L'AUDIT INTERNE

1. ISO 19011 VERSION 2012

- Les exigences de l'ISO 19011 version 2012

→ «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

2. LES REGLES D'AUDITS, LES ÉCARTS ET AXES D'AMÉLIORATION

- Préparation d'un audit (exercice)
- Simulation réunion d'ouverture
- Simulation d'audit
- Simulation réunion de clôture
- Rédaction d'un compte rendu d'audit (Exercices)

→ «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

- Connaître le fonctionnement de l'entreprise ISO 14001

- Dirigeant
- Personnel administratif
- Auditeurs désignés

4 à 12 apprenants
par groupe

La formation se déroulera au sein de l'entité afin de mettre en pratique les éléments nouveaux appris lors de la formation suivant le plan de formation en utilisant les moyens informatiques (présentation power point), normatifs et sur le terrain pour la mise en application.

Attestation de formation

Lieu : Intra ou Inter-entreprises
Dates : nous consulter

Bouchaïb ROUINI

MEMBRE CHSCT FP

Objectifs de la formation

Permettre aux membres des CHSCT d'acquérir les connaissances et méthodes théoriques, pratiques et législatives pour mener à bien leur mission. Il doit leur permettre de développer leur aptitude à déceler et prévenir les risques professionnels, tant généraux que spécifiques à leur secteur d'activité :

- Analyser les mesures prises pour l'adaptation des postes de travail aux handicapés
- Analyser les mesures d'aménagement des postes de travail permettant de favoriser l'accès des femmes à tous les emplois et nécessaires aux femmes enceintes.
- Analyser les documents et les rapports dont le CHSCT est saisi dans le cadre de son activité.
- Participer à une visite du CHSCT ou une enquête au sein de l'entreprise.
- Préparer une réunion du CHSCT.
- Participer à l'élaboration d'un plan d'action et d'un plan de formation.
- Savoir communiquer et entretenir des relations avec les autres acteurs de la prévention.

Programme

1. REPÉRER LA DIVERSITÉ DES MISSIONS DU CHSCT

- Identifier le cadre législatif et réglementaire de la santé et sécurité au travail,
- Mesurer les enjeux humains, économiques, budgétaires de l'action du CHSCT,
- Situer son action au sein des évolutions des dispositions législatives et réglementaires et du dialogue social,
- Savoir examiner tout document se rattachant à la mission du CHSCT et notamment les règles et les consignes que l'administration envisage d'adopter en matière de santé et de sécurité au travail,
- Situer son action dans les modalités d'information et de consultation du CHSCT (trouver sa place au sein du dispositif),
- Distinguer les composantes des missions d'étude, d'information, de veille et de contrôle

→ «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

2. IDENTIFIER LES PRÉROGATIVES DU CHSCT ET DE SES MEMBRES

- Identifier les membres du CHSCT, leurs rôles et leurs prérogatives,
- Repérer les droits et obligations du CHSCT et de ses membres (niveau maîtrise),
- Objectiver les difficultés et les obstacles rencontrés lors du fonctionnement du CHSCT,
- Différencier les mandats (travail en partenariat avec le CT),
- Connaître les missions et les rôles des différents acteurs intervenant dans le champ de compétence des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, notamment
- Les médecins de prévention, assistés d'infirmières et de secrétaires médicaux
- Les inspecteurs santé et sécurité au travail et les assistants et conseillers en prévention.

→ «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

3. INSCRIRE L'ACTION DES MEMBRES DU CHSCT DANS UNE DÉMARCHE GLOBALE ET SYSTÉMIQUE DE PRÉVENTION

- Identifier les différents modèles organisationnels du travail (travail posté, en horaire décalé, etc.),
- Identifier et connaître le champ de compétences du CHSCT en matière de santé et de sécurité au travail
- Connaître l'organisation en matière de santé et sécurité au travail dans les services relevant du champ de compétence du CHSCT,
- Connaître le rôle de l'encadrement.

→ «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

4. ACQUÉRIR LES MÉTHODES ET LES OUTILS D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CHSCT

- Inscrire son action dans la démarche d'évaluation des risques et d'élaboration du document unique,
- Analyser la démarche de prévention et d'évaluation des risques, les organigrammes, les fiches de postes, les registres de sécurité (le prescrit),
- Connaître les méthodes et outils d'observation, de repérage, de questionnement, d'analyse et d'interprétation des lieux, des activités et des situations de travail, des facteurs de risque (le réel),
- Analyser une situation de travail dans un milieu, une organisation, des structures, des hommes et des femmes au travail (approche globale),
- Participer à une réunion, une visite, une enquête,
- Prendre des notes et effectuer un compte rendu,
- Participer à l'analyse et au suivi du programme annuel et à l'analyse du bilan annuel,
- Formuler des préconisations, des propositions,
- Mobiliser des ressources documentaires (juridiques, techniques),

→ «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

 **DURÉE**
35h

RECYCLAGE MEMBRE CHSCT - FP

Objectifs de la formation

Rappeler et maintenir les connaissances et méthodes théoriques, des membres des CHSCT sur les aspects pratiques et législatives pour mener à bien leur mission. Le maintien des acquis et des connaissances doit leur permettre de conserver leur aptitude à déceler et prévenir les risques professionnels, leur évolution, tant généraux que spécifiques à leur secteur d'activité.

- Analyser les mesures prises pour l'adaptation des postes de travail aux handicapés
- Analyser les mesures d'aménagement des postes de travail permettant de favoriser l'accès des femmes à tous les emplois et nécessaires aux femmes enceintes.
- Analyser les documents et les rapports dont le CHSCT est saisi dans le cadre de son activité.
- Participer à une visite du CHSCT ou une enquête au sein de l'entreprise.
- Préparer une réunion du CHSCT.
- Participer à l'élaboration d'un plan d'action et d'un plan de formation.
- Savoir communiquer et entretenir des relations avec les autres acteurs de la prévention.

Programme

1. REPÉRER LA DIVERSITÉ DES MISSIONS DU CHSCT

- Identifier le cadre législatif et réglementaire de la santé et sécurité au travail,
- Mesurer les enjeux humains, économiques, budgétaires de l'action du CHSCT,
- Situer son action au sein des évolutions des dispositions législatives et réglementaires et du dialogue social,
- Savoir examiner tout document se rattachant à la mission du CHSCT et notamment les règles et les consignes que l'administration envisage d'adopter en matière de santé et de sécurité au travail,
- Situer son action dans les modalités d'information et de consultation du CHSCT (trouver sa place au sein du dispositif),
- Distinguer les composantes des missions d'étude, d'information, de veille et de contrôle

→ «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

2. IDENTIFIER LES PRÉROGATIVES DU CHSCT ET DE SES MEMBRES

- Identifier les membres du CHSCT, leurs rôles et leurs prérogatives,
- Repérer les droits et obligations du CHSCT et de ses membres (niveau maîtrise),
- Objectiver les difficultés et les obstacles rencontrés lors du fonctionnement du CHSCT,
- Différencier les mandats (travail en partenariat avec le CT), Connaître les missions et les rôles des différents acteurs intervenant dans le champ de compétence des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, notamment :
- Les médecins de prévention, assistés d'infirmières et de secrétaires médicaux
- Les inspecteurs santé et sécurité au travail et les assistants et conseillers en prévention.

3. INSCRIRE L'ACTION DES MEMBRES DU CHSCT DANS UNE DÉMARCHE GLOBALE ET SYSTÉMIQUE DE PRÉVENTION

- Identifier les différents modèles organisationnels du travail (travail posté, en horaire décalé, etc.),
- Identifier et connaître le champ de compétences du CHSCT en matière de santé et de sécurité au travail
- Connaître l'organisation en matière de santé et sécurité au travail dans les services relevant du champ de compétence du CHSCT,
- Connaître le rôle de l'encadrement.

→ «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

4. ACQUÉRIR LES MÉTHODES ET LES OUTILS D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CHSCT

- Inscrire son action dans la démarche d'évaluation des risques et d'élaboration du document unique,
- Analyser la démarche de prévention et d'évaluation des risques, les organigrammes, les fiches de postes, les registres de sécurité (le prescrit),
- Connaître les méthodes et outils d'observation, de repérage, de questionnement, d'analyse et d'interprétation des lieux, des activités et des situations de travail, des facteurs de risque (le réel),
- Analyser une situation de travail dans un milieu, une organisation, des structures, des hommes et des femmes au travail (approche globale),
- Participer à une réunion, une visite, une enquête,


- Prendre des notes et effectuer un compte rendu,
- Participer à l'analyse et au suivi du programme annuel et à l'analyse du bilan annuel,
- Formuler des préconisations, des propositions,
- Mobiliser des ressources documentaires (juridiques, techniques),
- Mesurer les enjeux d'une campagne de communication,
- Proposer des actions de sensibilisation ou de formation à l'intention des responsables et agents du service.


→ «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»


 **DURÉE**
35 h

- Représentants du personnel au CHSCT des structures de la fonction publique.
- Être élu membre du CHSCT

 4 à 12 apprenants par groupe

 Exposés théoriques illustrés par des études de cas
Méthode interactive s'appuyant sur des expériences vécues
Préparation au contrôle des connaissances
Support de formation remis à chaque apprenant

 Attestation de formation à l'issue du contrôle continu

 Lieu : Intra ou Inter-entreprises
Dates : nous consulter

 Bouchaïb ROUINI

**** Renouvellement de mandat tous les 4 ans ****

MEMBRE CHSCT < 300

Objectifs de la formation

Permettre aux membres des CHSCT d'acquérir les connaissances et méthodes théoriques, pratiques et législatives pour mener à bien leur mission. Il doit leur permettre de développer leur aptitude à déceler et prévenir les risques professionnels, tant généraux que spécifiques à leur secteur d'activité.

Programme

1. FONCTIONNEMENT ET ATTRIBUTIONS DU CHSCT

- Les institutions représentatives de la sécurité en France
 - Les relations avec les autres institutions représentatives du personnel
 - Organisation et Fonctionnement du CHSCT
 - Le mandat CHSCT
 - Les membres du CHSCT
 - Les réunions du CHSCT
 - Les moyens du CHSCT
 - Les moyens humains
 - Les moyens matériels
 - La protection des membres du CHSCT
 - La compétence du CHSCT
 - La compétence matérielle
 - La compétence à l'égard des personnes
 - Les attributions du CHSCT
 - Le droit à l'information
 - La consultation du CHSCT
 - Le rôle du CHSCT en cas de situation dangereuse
- **«Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»**

2. LES OUTILS DE TRAVAIL (ET FORMATION PRATIQUE)

- L'identification des risques
 - Les risques, leur récapitulation
 - Les fiches de données de sécurité
 - Les équipements de protection individuelle
 - Les gants
 - Les harnais d'antichute
 - Les chaussures et bottes de sécurité
 - Les casques
 - Les lunettes
 - Les bouchons d'oreilles ou casques « anti-bruit »
 - Autres équipements
 - Vérifications périodiques
 - Information et formation du personnel
 - Obligation légale de formation à la sécurité
 - La formation
 - Organisation de la formation CHSCT
 - Formation/Habilitation/Autorisation
 - Habilitation/Autorisation
 - L'accident de travail, de trajet
 - Conduite à tenir
 - Fiches de renseignements
 - L'arbre des causes
- **«Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»**

Recyclage tous les 4 ans

**** Renouvellement de mandat tous les 4 ans ****



- Représentants du personnel au CHSCT des entreprises de moins de 300 salariés.
- Être élu membre du CHSCT



4 à 12 apprenants par groupe



Exposés théoriques illustrés par des études de cas
Méthode interactive s'appuyant sur des expériences vécues
Préparation au contrôle des connaissances
Support de formation remis à chaque apprenant



Attestation de formation à l'issue du contrôle continu



Intra ou interentreprise
Dates : nous consulter



Bouchaïb ROUINI

RECYCLAGE MEMBRE CHSCT < 300

Objectifs de la formation

Rappeler et maintenir les connaissances et méthodes théoriques, des membres des CHSCT sur les aspects pratiques et législatives pour mener à bien leur mission. Le maintien des acquis et des connaissances doit leur permettre de conserver leur aptitude à déceler et prévenir les risques professionnels, leur évolution, tant généraux que spécifiques à leur secteur d'activité.

Programme

1. RAPPEL DES GRANDES LIGNES DE LA FORMATION INITIALE DES MEMBRES DU CHSCT

- Les accidents de travail
 - Les conséquences
 - L'arbre des causes
 - Les acteurs de la sécurité
 - Qui dans l'entreprise est responsable ?
 - La responsabilité pénale pour l'accident du travail
 - L'évaluation des risques
 - Le plan de prévention
 - Les véhicules d'entreprises
 - Les risques chimiques
 - La circulation
 - Les risques de glissades et de chocs
 - La manutention
 - Les travaux en hauteur
 - Les EPI
 - Les consignes générales de sécurité
 - Les fiches de poste
 - Les autorisations, habilitations et autres
 - Le plan de circulation
 - Le contrôle du matériel
- **«Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»**

**** Renouvellement de mandat tous les 4 ans ****



- Représentants du personnel au CHSCT des entreprises de moins de 300 salariés.
- Être élu membre du CHSCT



4 à 12 apprenants par groupe



Exposés théoriques illustrés par des études de cas
Méthode interactive s'appuyant sur des expériences vécues
Préparation au contrôle des connaissances
Support de formation remis à chaque apprenant



Attestation de formation à l'issue du contrôle continu



Lieu : Intra ou Inter-entreprises
Dates : nous consulter



Bouchaïb ROUINI



DURÉE
21h



DURÉE
21 h

MEMBRE CHSCT INITIAL > 300

Objectifs de la formation

Permettre aux membres des CHSCT d'acquérir les connaissances et méthodes théoriques, pratiques et législatives pour mener à bien leur mission. Il doit leur permettre de développer leur aptitude à déceler et prévenir les risques professionnels, tant généraux que spécifiques à leur secteur d'activité.

Programme

1. FONCTIONNEMENT ET ATTRIBUTIONS DU CHSCT

- Les institutions représentatives de la sécurité en France
 - Les relations avec les autres institutions représentatives du personnel
 - Organisation et Fonctionnement du CHSCT
 - Le mandat CHSCT
 - Les membres du CHSCT
 - Les réunions du CHSCT
 - Les moyens du CHSCT
 - Les moyens humains
 - Les moyens matériels
 - La protection des membres du CHSCT
 - La compétence du CHSCT
 - La compétence matérielle
 - La compétence à l'égard des personnes
 - Les attributions du CHSCT
 - Le droit à l'information
 - La consultation du CHSCT
 - Le rôle du CHSCT en cas de situation dangereuse
- **«Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»**

2. LES OUTILS DE TRAVAIL (ET FORMATION PRATIQUE)

- L'identification des risques
 - Les risques, leur récapitulation
 - Les fiches de données de sécurité
 - Les équipements de protection individuelle
 - Les gants
 - Les harnais d'antichute
 - Les chaussures et bottes de sécurité
 - Les casques
 - Les lunettes
 - Les bouchons d'oreilles ou casques « anti-bruit »
 - Autres équipements
 - Vérifications périodiques
 - Information et formation du personnel
 - Obligation légale de formation à la sécurité
 - La formation
 - Organisation de la formation CHSCT
 - Formation/Habilitation/Autorisation
 - Habilitation/Autorisation
 - L'accident de travail, de trajet
 - Conduite à tenir
 - Fiches de renseignements
 - L'arbre des causes
- **«Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»**

Recyclage tous les 4 ans

**** Renouvellement de mandat tous les 4 ans ****



RECYCLAGE MEMBRE CHSCT > 300

Objectifs de la formation

Rappeler et maintenir les connaissances et méthodes théoriques, des membres des CHSCT sur les aspects pratiques et législatives pour mener à bien leur mission. Le maintien des acquis et des connaissances doit leur permettre de conserver leur aptitude à déceler et prévenir les risques professionnels, leur évolution, tant généraux que spécifiques à leur secteur d'activité.

Programme

1. RAPPEL DES GRANDES LIGNES DE LA FORMATION INITIALE DES MEMBRES DU CHSCT

- Les accidents du travail
 - Les conséquences
 - L'arbre des causes
 - Les acteurs de la sécurité
 - Qui dans l'entreprise est responsable ?
 - La responsabilité pénale pour l'accident du travail
 - L'évaluation des risques
 - Le plan de prévention
 - Les véhicules d'entreprises
 - Les risques chimiques
 - La circulation
 - Les risques de glissades et de chocs
 - La manutention
 - Les travaux en hauteur
 - Les EPI
 - Les consignes générales de sécurité
 - Les fiches de poste
 - Les autorisations, habilitations et autres
 - Le plan de circulation
 - Le contrôle du matériel
- **«Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»**

**** Renouvellement de mandat tous les 4 ans ****



- Représentants du personnel au CHSCT des entreprises de plus de 300 salariés.
- Être élu membre du CHSCT

4 à 12 apprenants par groupe

Exposés théoriques illustrés par des études de cas
Méthode interactive s'appuyant sur des expériences vécues
Préparation au contrôle des connaissances
Support de formation remis à chaque apprenant

Attestation de formation à l'issue du contrôle continu

Lieu : Intra ou Inter-entreprises
Dates : nous consulter

Bouchaïb ROUINI

DÉMARCHE 5 S

Objectifs de la formation

- Être acteur d'une méthodologie efficace et appliquer le savoir-faire pour organiser et améliorer les conditions de travail.
 - Réaliser un diagnostic dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail et lutter contre la non-qualité et la perte de productivité chronique engendrée par :
 - a / le désordre,
 - b / les dépenses en temps et en énergie
 - c./ les risques d'accidents et/ou sanitaires,
 - d / la négligence, en connaître les facteurs d'influence.
- 3 / Être capable de mener à bien une analyse et un suivi de démarche 5S

Programme

1. L'INTÉGRATION DU 5S DANS UNE DÉMARCHE DE QUALITÉ GLOBALE :


- Quelles valeurs voulons-nous communiquer en implantant la méthodologie « 5S » ?
 - Quelles sont les ressources disponibles pour y arriver ?
 - Qui est considéré par cette démarche ?
 - Quelles sont les zones concernées
 - Les enjeux économiques.
 - La productivité « induite ».
 - Quel est l'échéancier global ?
- «**Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses**»

2. PRÉPARATION DU PROJET 5S:


- Comment entreprendre le projet 5s ?
 - Constitution d'un groupe leader.
 - Relever un challenge.
 - Attribuer et délimiter l'espace d'intervention.
 - Montrer les limites de ses responsabilités.
 - Utiliser les visuels.
 - Former collectivement.
 - Information et motivation des participants.
 - Méthodes d'évaluation d'un environnement.
 - Choix et mesures des paramètres.
 - Mise en place d'un système de chiffrage. «Démérite».
 - Évaluation par l'audit.
 - Établissement de documents de suivi et de comparaison.
- «**Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses**»

3. MISE EN ŒUVRE


- Explication et définition des 5S.
 - Avant et après une activité 5S.
 - Étude de cas issu de problématique concrète de l'entreprise.
 - Enjeux pour l'entreprise
 - Meilleure motivation des personnels.
 - Amélioration des conditions de travail.
 - Application des règles rigoureuses et un suivi chiffré de l'environnement.
 - Amélioration des performances.
 - La base d'une bonne image organisationnelle.
- «**Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses**»

 Toute personne de l'industrie ou des services devant s'intégrer dans un projet 5S.

 4 à 12 apprenants par groupe

 Explication et définition des 5S.
Avant et après une activité 5S.
Étude de cas issu de problématique concrète de l'entreprise.
Accomplissement de la formation
Réalisation d'une application basée sur l'étude d'un cas réel d'entreprise.
Nota : Un accompagnement sur site de chaque stagiaire (Chantier Pilote) peut être envisagé.

 Attestation de formation

 Lieu : dans votre établissement
Dates : nous consulter

 Bouchaïb ROUINI


RÉDACTION ET ÉVOLUTION D'UN PLAN D'ORGANISATION INTERNE

Objectifs de la formation


Le Plan d'Opération Interne définit les mesures d'organisation, les méthodes d'intervention et les moyens nécessaires que l'exploitant doit mettre en œuvre pour protéger le personnel, les populations et l'environnement

Programme

1. TEXTES ET NORMES EN VIGUEUR
2. CONTEXTE GÉNÉRAL ET RESPONSABILITÉS DES ACTEURS
3. LE DOCUMENT POI : OBJECTIF ET DIFFÉRENTS PARTIES
4. MÉTHODES DE RÉDACTION, DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI POI
5. ETUDE DES DANGERS
6. DÉFINITION DU SCHÉMA D'ALERTE
7. LES DIFFÉRENTS MOYENS À METTRE EN PLACE
8. L'ORGANISATION INTERNE DES SECOURS
9. LES FICHES RÉFLEXES
10. LE RÔLE, LES PRÉROGATIVES ET LES MOYENS EXTÉRIEURS DANS LA MISE-EN PLACE D'UN PLAN D'URGENCE DANS LE CADRE D'UN POI ET D'UN PPI
11. GESTION DE CRISE

 Les responsables QHSE ayant à élaborés ou à mettre à jour et intervenir dans les plans d'urgence

 4 à 12 apprenants par groupe

 Aide à l'élaboration du POI à l'aide des documents et renseignements donnés
Exercices de simulation
Documentation remis aux participants

 Synthèse et validation du POI

 Lieu : dans votre établissement
Dates : à définir

 Bouchaïb ROUINI

PLAN PARTICULIER DE SÉCURITÉ ET DE PROTECTION DE LA SANTÉ (PPSPS)

Objectifs de la formation

Cette formation aide l'entreprise, en rédigeant ce document, à réfléchir en amont à la prévention des accidents et à la protection de la santé des salariés, ceci pour initier une véritable politique de prévention intégrant les risques inhérents à sa propre activité, comme ceux liés à la Co-activité.

Programme

CONNAÎTRE LE PÉRIMÈTRE DE L'OBLIGATION DE SÉCURITÉ :

- les enjeux économiques
- les enjeux sociaux
- les enjeux juridiques.

→ «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

S'APPROPRIER LE CONTEXTE DU RISQUE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET DES MALADIES PROFESSIONNELLES.

→ «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

CONNAÎTRE LES RESPONSABILITÉS ENCOURUES AU PÉNAL ET AU CIVIL.

→ «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

MAÎTRISER ET SAVOIR APPLIQUER LES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES LIÉES AU DÉCRET DU 26.12.1994, MODIFIÉ PAR LE DÉCRET DU 24.01.2003 :

- appliquer les principes généraux de prévention.

→ «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

SAVOIR ÉLABORER UN PPSPS :

- le contenu
- les ressources (PGC, visite d'inspection commune...)
- les risques liés à la co-activité
- analyser les risques propres, exportés et liés au chantier
- les actions correctives de prévention

→ «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

SAVOIR FAIRE VIVRE UN PPSPS :

- l'harmonisation
- l'évolution du PPSPS
- connaître le périmètre du PPSPS simplifié

→ «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

SENSIBILISATION AUX RISQUES CHIMIQUES

Objectifs de la formation

- Acquérir les notions nécessaires à l'identification et à la compréhension des risques présentés par la présence de produits chimiques dangereux de l'activité.

- Etre capable d'intégrer la prévention du risque chimique dans son comportement.

Programme

1 . INTRODUCTION : QU'EST-CE QUE LA SECURITE ?

- Notion de danger, risque
- La prévention des risques

→ «Echange avec les apprenants. Questions/ Réponses»

2 . LES PRODUITS CHIMIQUES DANGEREUX : IDENTIFIER LES RISQUES

- Qu'est-ce qu'un produit chimique dangereux ?
- La classification des produits chimiques dangereux (avant et après CLP)
- Les dangers liés aux produits chimiques dangereux
- Dangers physiques et le risque incendie-explosion
- Dangers pour la santé (corrosion, intoxication, CMR...)
- Dangers pour l'environnement

→ «Echange avec les apprenants. Questions/ Réponses»

3 . L'INFORMATION SUR LES PRODUITS CHIMIQUES DANGEREUX

- L'étiquette de danger
- La fiche de données de sécurité (rôle et contenu)

→ «Echange avec les apprenants. Questions/ Réponses»

4 . PREVENTION DES RISQUES

- La notice de poste : l'information sur le poste de travail (art R 4412-39 du code du travail)
- Les équipements de protection (protections collectives et individuelles)
- Les équipements de secours
- Les consignes en cas d'urgence

→ «Echange avec les apprenants. Questions/ Réponses»

5 . CONCLUSION : acquérir et maintenir l'esprit de prévention

→ «Echange avec les apprenants. Questions/ Réponses»

6 .VALIDATION DES ACQUIS

- Formation recommandée à toute personne utilisant des produits chimiques quel que soit son niveau d'étude.

- Toute personne travaillant dans un environnement de produits chimiques et amenée à utiliser des produits chimiques dans son activité
- Opérateurs et techniciens de d'industrie
- Agents de nettoyage de maintenance, etc.

4 à 12 apprenants
par groupe

Présentation vidéo-projetée avec des animations ludiques et dynamiques pour une explication claire de concepts virtuels ou qui peuvent au préalable paraître complexes.

Attestation de formation à l'issue de la formation après évaluation

Lieu : Intra ou Inter-entreprises
Dates : nous consulter

Bouchaïb ROUINI

ENQUETE RISQUES PSYCHO SOCIAUX

Objectifs de la formation

- Faire de la DRH, l'acteur clé du dispositif de prévention.
- Agir sur les causes (organisation, culture, politique RH, conditions de travail, management).
- Faire l'audit de son organisation pour identifier les zones de risque.
- Identifier les différentes solutions possibles et s'appuyer sur les meilleures pratiques.
- Se doter de grilles de lecture pour comprendre les mécanismes de souffrance au travail.

Programme

ENQUETE SOCIALE SUR LES RISQUES PSYCHO-SOCIAUX (RPS)

L'ENQUETE S'ARTICULE AUTOUR DE 4 PHASES :

1. PRÉSENTATION

- Présentation de la démarche à l'ensemble du personnel
 - Qu'est ce que les RPS ?
 - Les principaux facteurs et conséquences sur le personnel
 - Dépistage et prévention des RPS
 - Organisation de l'enquête sociale.
- «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

2. ENQUETE SOCIALE

- Questionnaire individuel et anonyme
 - Entretiens individuels avec le personnel volontaire.
- «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

3. ANALYSE

- Analyse des résultats
 - Proposition du plan de prévention associé.
- «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

4. RÉSULTATS

- Présentation des résultats de l'enquête au personnel
 - Remise du rapport à la Direction.
- «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

Responsable d'entreprise
Responsable de chantier
Chef de chantier
Chef d'équipe

Salariés volontaires
de l'entreprise

A déterminer

Echanges et enquête
auprès des salariés
concernés
par le risque.
Remise d'un rapport
Validation
Attestation de formation

Attestation de présence

Lieu : dans votre
établissement
Dates : nous consulter

Bouchaïb ROUINI

CHUTE CHUTE DE PLAIN PIED ET GLISSADES

Objectifs de la formation

- Prévenir les accidents liés aux déplacements au sein de l'entreprise mais aussi à l'extérieur
- Comprendre les différentes causes d'accidents et leurs conséquences.
- Travailler sur le comportement de vos collaborateurs grâce à une prise de conscience via des exercices pratiques et des simulations de chutes sécurisées .

Programme

LES ENJEUX DE LA CHUTE DE PLAIN PIED ET DES GLISSADES



THÉORIE

- Chutes, glissades : causes et conséquences.
 - Les règles élémentaires d'un déplacement sécuritaire (attention, vigilance, champ de vision, sens de l'équilibre, aides matérielles...).
 - Les recommandations en fonction des différents contextes physiques et psychologiques.
- «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

PRATIQUE

- Simulation de chutes avant (faux pas, trébuchement), arrière (glissade, plan incliné) sécurisées par le port d'un harnais de sécurité.
 - Exercices encadrés par des professionnels
- «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

Surface plane de 25 m²
Hauteur sous plafond
de 3 mètres environ
Idéalement installation
du portique la veille

Tout public

Maximum 12 apprenants
par groupe

Formateurs diplômés
Portique de levage
Harnais antichute
EPI

Validation & délivrance
Attestation de formation

Bouchaïb ROUINI

COHABITATION PIÉTONS - VÉHICULES

Objectifs de la formation

- Identifier les risques pour les piétons et les conducteurs de véhicules
- Faire connaître son environnement pour les piétons et conducteurs
- Identifier les habitudes, attitudes et mentalités des deux parties
- Proposer des solutions pour réduire les risques d'accident

Programme

LES ENJEUX DE LA COHABITATION PIÉTONS - VÉHICULES

Mise en situation active des salariés lors d'exercice sur parking avec différents types de véhicules et d'usagers circulant sur votre site.

→ **«Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»**

MISE EN AVANT DES DANGERS SUIVANTS :

- Angles morts vers l'avant et vers l'arrière,
- Zone de travail des engins ou véhicules,
- Zone piétonne,
- Zone de stationnement...


→ **«Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»**

 Parking et mise
à disposition de véhicule

 Tout public,
conducteur ou piéton

 Maximum 12 personnes
par groupe

 Rappel théorique et
exercices pratiques

 Moyens humains
Formateur diplômé

 Attestation de formation

 Bouchaïb ROUINI

02

03

Risques électriques

B1, B1V, B2, B2V,
BR, BE Essais,
BC-INTRA-SAT,
BE Mesures,
BE Vérifications,
INTRA-SAT, BP,
Modules Photo-
voltaïques, BS, BE
Manœuvres, H0, B0,
HOV, H1, H1V, H2, H2V,



Objectifs de la formation

Préparer l'initiation à l'habilitation électrique pour électricien réalisant des travaux et des interventions sur des installations électriques. L'employeur doit apprécier les habilitations pour tout salarié potentiellement exposé au risque électrique au moins une fois par an et chaque fois que cela est nécessaire. Cette formation permet à l'employeur de délivrer à son salarié une habilitation électrique B1, B1V, B2, B2V, BR, BE Essais, BC). La formation répond aux dernières dispositions réglementaires visant à renforcer la prévention des risques et la sécurité dans le travail (décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010 et norme NF C18-510 et arrêté ministériel du 26 avril 2012).

Programme

1. THÉORIE

- Dangers de l'électricité, les zones à risque électrique, les niveaux d'habilitation, les documents applicables, les moyens de protection,
- Evaluation et la prévention des risques électriques lors des travaux et interventions,
- Conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique,
- Prescriptions de sécurité électrique dans le cadre d'opérations de consignation, de travaux, d'interventions et d'essais sur des installations du domaine Basse Tension.

→ «Echange avec les apprenants. Questions/ Réponses»

2. PRATIQUE

- Visite applicative et exercices pratiques

→ «Echange avec les apprenants. Questions/ Réponses»

A NOTER :

Un recyclage de l'habilitation électrique est préconisé par l'INRS tous les 3 ans, en fonction de la nature, de la fréquence des opérations, de l'évolution technologique des matériels et de la complexité des tâches accomplies par le personnel. Le recyclage est à prévoir à chaque changement d'affectation, à chaque modification de structure du réseau électrique d'alimentation et de distribution, dans le cas du personnel permanent de l'entreprise.

**** Recyclage de 2 jours tous les 3 ans ****

Objectifs de la formation

Cette formation vous permet de renouveler à votre salarié une habilitation électrique (B1, B1V, B2, B2V, BR, BE essais, BC) en fonction de l'avis établi par le formateur en fin de stage. Il s'agit de remettre à jour sa pratique pour réaliser en sécurité des travaux et des interventions sur des installations électriques. La formation prend en compte les dernières évolutions en vue de renforcer la prévention des risques et la sécurité dans le travail (décret de 22/09/2010 et norme NF C18-510).

La formation prend en compte les dernières évolutions afin de renforcer la prévention des risques et la sécurité dans le travail (décret de 22/09/2010 et norme NF C18-510 arrêté ministériel du 26 avril 2012).

Programme

1. PARTIE THÉORIQUE

- L'évolution de la réglementation sur la sécurité électrique applicable aux électriciens : décret du 22 septembre 2010 et norme NF C18-510
- Les dangers de l'électricité, les zones à risque électrique, les niveaux d'habilitation, les documents applicables, les moyens de protection
- L'évaluation et la prévention des risques électriques lors des travaux et interventions
- Prescriptions de sécurité électrique dans le cadre d'opérations de consignation, de travaux, d'interventions et d'essais sur des installations du domaine Basse Tension (BT).

→ «Echange avec les apprenants. Questions/ Réponses»

2. PARTIE PRATIQUE :

- Utiliser des équipements de protection
- Simuler et exercices pratiques

→ «Echange avec les apprenants. Questions/ Réponses»

A NOTER :

Un recyclage de l'habilitation électrique est préconisé par l'INRS tous les 3 ans, en fonction de la nature, de la fréquence des opérations, de l'évolution technologique des matériels et de la complexité des tâches accomplies par le personnel. Le recyclage est à prévoir à chaque changement d'affectation, à chaque modification de structure du réseau électrique d'alimentation et de distribution, dans le cas du personnel permanent de l'entreprise.

**** Recyclage de 2 jours tous les 3 ans ****

Personnel exposé aux risques électrique et ayant besoin d'être recyclé

Électriciens devant réaliser des travaux, des interventions et des consignations sur des installations électriques BT : électriciens d'équipement, chefs d'équipe et techniciens d'équipement en électricité, électriciens et techniciens de maintenance...

4 à 12 apprenants par groupe

Remises d'un support de cours
Supports vidéo & photo
Visite applicative
Contrôle des connaissances (QCM)

Attestation de recyclage au niveau d'habilitation B1, B1V, B2, B2V, BR, BE essais ou BC

Lieu : dans votre établissement
Dates : nous consulter

Bouchaïb ROUINI

Objectifs de la formation

Préparer l'initiation à l'habilitation électrique pour électricien réalisant en sécurité des consignations, des mesures et des vérifications sur des installations électriques. L'employeur doit apprécier les habilitations pour tout salarié potentiellement exposé au risque électrique au moins une fois par an et chaque fois que cela est nécessaire. Cette formation permet à l'employeur de délivrer à son salarié une habilitation électrique BE Mesures, BC, BE Vérifications (consignations et contrôles). La formation répond aux dernières dispositions réglementaires visant à renforcer la prévention des risques et la sécurité dans le travail (décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010 et norme NF C18-510 et arrêté ministériel du 26 avril 2012).

Programme

1. THÉORIE

- Dangers de l'électricité, les zones à risque électrique, les niveaux d'habilitation, les documents applicables, les moyens de protection,
- Evaluation et la prévention des risques électriques lors des consignations et contrôles,
- Conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique,
- Prescriptions de sécurité électrique dans le cadre d'opérations de consignation et de contrôles sur des installations du domaine Basse Tension (BT).

→ «Echange avec les apprenants. Questions/ Réponses»

2. PRATIQUE

- Visite applicative et exercices pratiques

→ «Echange avec les apprenants. Questions/ Réponses»

A NOTER :

Un recyclage de l'habilitation électrique est préconisé par l'INRS tous les 3 ans, en fonction de la nature, de la fréquence des opérations, de l'évolution technologique des matériels et de la complexité des tâches accomplies par le personnel. Le recyclage est à prévoir à chaque changement d'affectation, à chaque modification de structure du réseau électrique d'alimentation et de distribution, dans le cas du personnel permanent de l'entreprise.

** Recyclage de 2 jours tous les 3 ans **

Objectifs de la formation

Préparer l'initiation à l'habilitation électrique pour électricien réalisant en sécurité des consignations, des mesures et des vérifications sur des installations électriques. L'employeur doit apprécier les habilitations pour tout salarié potentiellement exposé au risque électrique au moins une fois par an et chaque fois que cela est nécessaire. Cette formation permet à l'employeur de délivrer à son salarié une habilitation électrique BE Mesures, BC, BE Vérifications (consignations et contrôles). La formation répond aux dernières dispositions réglementaires visant à renforcer la prévention des risques et la sécurité dans le travail (décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010 et norme NF C18-510 et arrêté ministériel du 26 avril 2012).

Programme

1. THÉORIE

- Dangers de l'électricité, les zones à risque électrique, les niveaux d'habilitation, les documents applicables, les moyens de protection,
- Evaluation et la prévention des risques électriques lors des consignations et contrôles,
- Conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique,
- Prescriptions de sécurité électrique dans le cadre d'opérations de consignation et de contrôles sur des installations du domaine Basse Tension (BT).

→ «Echange avec les apprenants. Questions/ Réponses»

2. PRATIQUE

- Visite applicative et exercices pratiques


→ «Echange avec les apprenants. Questions/ Réponses»

A NOTER :


Un recyclage de l'habilitation électrique est préconisé par l'INRS tous les 3 ans, en fonction de la nature, de la fréquence des opérations, de l'évolution technologique des matériels et de la complexité des tâches accomplies par le personnel. Le recyclage est à prévoir à chaque changement d'affectation, à chaque modification de structure du réseau électrique d'alimentation et de distribution, dans le cas du personnel permanent de l'entreprise.


** Recyclage de 2 jours tous les 3 ans **

 Personnel exposé
aux risques électriques

 Salariés de l'entreprise
réalisant des contrôles
de conformité, des
vérifications et des
essais d'installations,
des consignations pour
des équipements de
production. La formation
s'adresse également aux
personnels de bureaux
d'études ...

 4 à 12 apprenants
par groupe


 Remises d'un support
de cours
Supports vidéo & photo
Visite applicative
Contrôle des
connaissances (QCM)

 Attestation de formation
au niveau d'habilitation BE
Manœuvre, BS


 Lieu : dans votre
établissement
Dates : nous consulter

 Bouchaïb ROUINI


 Personnel exposé
aux risques électriques

 Salariés de l'entreprise
réalisant des contrôles
de conformité, des
vérifications et des
essais d'installations,
des consignations pour
des équipements de
production. La formation
s'adresse également aux
personnels de bureaux
d'études ...

 4 à 12 apprenants
par groupe

 Remises d'un support
de cours
Supports vidéo & photo
Visite applicative
Contrôle des
connaissances (QCM)

 Attestation de formation
au niveau d'habilitation BE
Manœuvre, BS

 Lieu : dans votre
établissement
Dates : nous consulter

 Bouchaïb ROUINI

Objectifs de la formation

Préparer l'initiation à l'habilitation électrique pour électricien réalisant en sécurité des consignations, des mesures et des vérifications sur des installations électriques. L'employeur doit apprécier les habilitations pour tout salarié potentiellement exposé au risque électrique au moins une fois par an et chaque fois que cela est nécessaire. Cette formation permet à l'employeur de délivrer à son salarié une habilitation électrique BP pose de panneaux photovoltaïques. La formation répond aux dernières dispositions réglementaires visant à renforcer la prévention des risques et la sécurité dans le travail (décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010 et norme NF C18-510 et arrêté ministériel du 26 avril 2012).

Programme

1. THÉORIE

- Dangers de l'électricité, les zones à risque électrique, les niveaux d'habilitation, les documents applicables, les moyens de protection,
- Evaluation et la prévention des risques électriques lors des consignations et contrôles,
- Conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique,
- Prescriptions de sécurité électrique pour non électriciens dans le cadre de pose de modules photovoltaïques

→ «Echange avec les apprenants. Questions/ Réponses»

2. PRATIQUE

- Visite applicative et exercices pratiques

→ «Echange avec les apprenants. Questions/ Réponses»

A NOTER :

Un recyclage de l'habilitation électrique est préconisé par l'INRS tous les 3 ans, en fonction de la nature, de la fréquence des opérations, de l'évolution technologique des matériels et de la complexité des tâches accomplies par le personnel. Le recyclage est à prévoir à chaque changement d'affectation, à chaque modification de structure du réseau électrique d'alimentation et de distribution, dans le cas du personnel permanent de l'entreprise.

** Recyclage de 1,5 jours tous les 3 ans **

DURÉE
14h

Objectifs de la formation

Préparer l'initiation à l'habilitation électrique pour électricien réalisant en sécurité des consignations, des mesures et des vérifications sur des installations électriques. L'employeur doit apprécier les habilitations pour tout salarié potentiellement exposé au risque électrique au moins une fois par an et chaque fois que cela est nécessaire. Cette formation permet à l'employeur de délivrer à son salarié une habilitation électrique BP pose de panneaux photovoltaïques. La formation répond aux dernières dispositions réglementaires visant à renforcer la prévention des risques et la sécurité dans le travail (décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010 et norme NF C18-510 et arrêté ministériel du 26 avril 2012).

Programme

1. THÉORIE

- Dangers de l'électricité, les zones à risque électrique, les niveaux d'habilitation, les documents applicables, les moyens de protection,
- Evaluation et la prévention des risques électriques lors des consignations et contrôles,
- Conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique,
- Prescriptions de sécurité électrique pour non électriciens dans le cadre de pose de modules photovoltaïques

→ «Echange avec les apprenants. Questions/ Réponses»

2. PRATIQUE

- Visite applicative et exercices pratiques

→ «Echange avec les apprenants. Questions/ Réponses»

A NOTER :

Un recyclage de l'habilitation électrique est préconisé par l'INRS tous les 3 ans, en fonction de la nature, de la fréquence des opérations, de l'évolution technologique des matériels et de la complexité des tâches accomplies par le personnel. Le recyclage est à prévoir à chaque changement d'affectation, à chaque modification de structure du réseau électrique d'alimentation et de distribution, dans le cas du personnel permanent de l'entreprise.

** Recyclage de 1,5 jours tous les 3 ans **

DURÉE
14h

Avoir été à la pose de panneaux solaires photovoltaïques et être exposé aux risque électriques

Salariés de l'entreprise non électricien de métier, amenés à réaliser la pose de panneaux photovoltaïques : menuisiers, étancheurs, couvreurs et façadiers

4 à 12 apprenants par groupe

Remises d'un support de cours
Supports vidéo & photo
Visite applicative
Contrôle des connaissances (QCM)

Attestation de formation au niveau d'habilitation BP pose de modules photovoltaïques

Lieu : Intra ou Inter-entreprises
Dates : nous consulter

Bouchaïb ROUINI

Objectifs de la formation

Préparer l'initiation à l'habilitation électrique pour non électricien réalisant des opérations simples et des manœuvres d'ordres électrique. L'employeur doit apprécier les habilitations pour tout salarié potentiellement exposé au risque électrique au moins une fois par an et chaque fois que cela s'avère nécessaire. Cette formation permet à l'employeur de délivrer à son salarié une habilitation électrique BE manœuvres ou BS. La formation répond aux dernières dispositions réglementaires visant à renforcer la prévention des risques et la sécurité dans le travail (décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010 et norme NF C18-510 et arrêté ministériel du 26 avril 2012).

Programme

1. THÉORIE

- Dangers de l'électricité, les zones à risque électrique, les niveaux d'habilitation, les documents applicables, les moyens de protection,
- Evaluation et la prévention des risques électriques pour des opérations simples et des manœuvres d'ordre électrique,
- Conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique,
- Prescriptions de sécurité électrique pour non électriciens dans le cadre d'opérations simples et de manœuvres du domaine Basse Tension.

→ «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

2. PRATIQUE

- Visite applicative et exercices

→ «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

A NOTER :

Un recyclage de l'habilitation électrique est préconisé par l'INRS tous les 3 ans, en fonction de la nature, de la fréquence des opérations, de l'évolution technologique des matériels et de la complexité des tâches accomplies par le personnel. Le recyclage est à prévoir à chaque changement d'affectation, à chaque modification de structure du réseau électrique d'alimentation et de distribution, dans le cas du personnel permanent de l'entreprise.

**** Recyclage d'une journée tous les 3 ans ****

Objectifs de la formation

Préparer l'initiation à l'habilitation électrique pour non électricien réalisant des opérations simples et des manœuvres d'ordres électrique. L'employeur doit apprécier les habilitations pour tout salarié potentiellement exposé au risque électrique au moins une fois par an et chaque fois que cela s'avère nécessaire. Cette formation permet à l'employeur de délivrer à son salarié une habilitation électrique BE manœuvres ou BS. La formation répond aux dernières dispositions réglementaires visant à renforcer la prévention des risques et la sécurité dans le travail (décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010 et norme NF C18-510 et arrêté ministériel du 26 avril 2012).

Programme

1. THÉORIE

- Dangers de l'électricité, les zones à risque électrique, les niveaux d'habilitation, les documents applicables, les moyens de protection,
- Evaluation et la prévention des risques électriques pour des opérations simples et des manœuvres d'ordre électrique,
- Conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique,
- Prescriptions de sécurité électrique pour non électriciens dans le cadre d'opérations simples et de manœuvres du domaine Basse Tension.

→ «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»


2. PRATIQUE

- Visite applicative et exercices


→ «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»


**** Recyclage d'une journée tous les 3 ans ****


 Personnel exposé
aux risques électriques

 Salariés non électricien
de l'entreprise réalisant
des travaux, hors tension,
des opérations simples
sur des installations
électriques Basse Tension
(remplacement de fusible,
lampes, démontage
ou connexion de prise
ou d'interrupteurs)
(techniciens de surface,
employés ...)

 4 à 12 apprenants
par groupe


 Remises d'un support
de cours
Supports vidéo & photo
Visite applicative
Contrôle des
connaissances (QCM)

 Attestation de formation
au niveau d'habilitation BE
Manœuvre, BS


 Lieu : dans votre
établissement
Dates : nous consulter


 Bouchaïb ROUINI


 Personnel exposé
aux risques électriques

 Salariés non électricien
de l'entreprise réalisant
des travaux, hors tension,
des opérations simples
sur des installations
électriques Basse Tension
(remplacement de fusible,
lampes, démontage ou
connexion de prise)

 4 à 12 apprenants
par groupe

 Remises d'un support de
cours
Supports vidéo & photo
Visite applicative
Contrôle des
connaissances (QCM)

 Attestation de formation
au niveau d'habilitation BE
Manœuvre, BS

 Lieu : Intra ou
inter-entreprises
Dates : nous consulter

 Bouchaïb ROUINI

Objectifs de la formation

Cette formation vous permet de renouveler à votre salarié une habilitation électrique (B0, H0 ou H0V) en fonction de l'avis établi par le formateur en fin de stage. Il s'agit de remettre à jour sa pratique pour réaliser en sécurité des travaux d'ordre non électrique dans un environnement présentant des risques électriques.

La formation prend en compte les dernières évolutions afin de renforcer la prévention des risques et la sécurité dans le travail (décret de 22/09/2010 et norme NF C18-510 arrêté ministériel du 26 avril 2012).

Programme

1. PARTIE : THÉORIQUE

- Evolution de la réglementation sur la sécurité électrique applicable aux travaux non électriques : décret du 22 septembre 2010 et norme NF C18-510
- Les dangers de l'électricité, les zones à risque électrique
- Les niveaux d'habilitation, les documents applicables, les moyens de protection
- Evaluation et la prévention des risques électriques pour des travaux non électriques
- Conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique
- Prescriptions pour les non électriciens.

→ «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

2. PARTIE : PRATIQUE

- Présentation des équipements de protection
- Simulations et mises en situation

→ «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

A NOTER :

Un recyclage de l'habilitation électrique est préconisé par l'INRS tous les 3 ans, en fonction de la nature, de la fréquence des opérations, de l'évolution technologique des matériels et de la complexité des tâches accomplies par le personnel. Le recyclage est à prévoir à chaque changement d'affectation, à chaque modification de structure du réseau électrique d'alimentation et de distribution, dans le cas du personnel permanent de l'entreprise.

**** Recyclage d'une journée tous les 3 ans ****



Objectifs de la formation

Préparer l'initiation à l'habilitation électrique pour non électricien dans un environnement présentant des risques électriques. L'employeur doit apprécier les habilitations pour tout salarié potentiellement exposé au risque électrique au moins une fois par an et chaque fois que cela s'avère nécessaire. Cette formation permet à l'employeur de délivrer à son salarié une habilitation électrique B0, H0 ou H0V. La formation répond aux dernières dispositions réglementaires visant à renforcer la prévention des risques et la sécurité dans le travail (décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010 et norme NF C18-510 et arrêté ministériel du 26 avril 2012).

Programme

1. PRÉVENTION DU RISQUE ÉLECTRIQUE

- Cadre réglementaire
- Statistiques
- Notions d'électricité
- Le risque électrique : l'électrisation ou l'électrocution
- Les effets du courant électrique sur le corps humain
- Les appareils de protection
- La protection des appareils électriques
- Les prescriptions de sécurité relatives au risque d'électrisation et d'électrocution
- Conduite à tenir face à un électrocuté ou un électrisé

→ «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

2. PARTIE : PRATIQUE

- Présentation des équipements de protection
- Simulations et mises en situation

→ «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

A NOTER :

Un recyclage de l'habilitation électrique est préconisé par l'INRS tous les 3 ans, en fonction de la nature, de la fréquence des opérations, de l'évolution technologique des matériels et de la complexité des tâches accomplies par le personnel. Le recyclage est à prévoir à chaque changement d'affectation, à chaque modification de structure du réseau électrique d'alimentation et de distribution, dans le cas du personnel permanent de l'entreprise.

**** Recyclage d'une journée tous les 3 ans ****



Salariés de l'entreprise réalisant des travaux non électriques dans un local réservé aux électriciens ou évoluant dans un environnement électrique (techniciens de surface, employés ...)

4 à 12 apprenants par groupe

Remises d'un support de cours
Supports vidéo & photo
Visite applicative
Contrôle des connaissances (QCM)

Attestation de formation au niveau d'habilitation H0, B0, H0V

Lieu : Intra ou inter-entreprises
Dates : nous consulter

Bouchaïb ROUINI

Objectifs de la formation

Cette formation vous permet de renouveler à votre salarié une habilitation électrique (B0, H0 ou H0V) en fonction de l'avis établi par le formateur en fin de stage. Il s'agit de remettre à jour sa pratique pour réaliser en sécurité des travaux d'ordre non électrique dans un environnement présentant des risques électriques.

La formation prend en compte les dernières évolutions afin de renforcer la prévention des risques et la sécurité dans le travail (décret de 22/09/2010 et norme NF C18-510 arrêté ministériel du 26 avril 2012).

Programme

1. PARTIE : THÉORIQUE

- Evolution de la réglementation sur la sécurité électrique applicable aux travaux non électriques : décret du 22 septembre 2010 et norme NF C18-510
- Les dangers de l'électricité, les zones à risque électrique
- Les niveaux d'habilitation, les documents applicables, les moyens de protection
- Evaluation et la prévention des risques électriques pour des travaux non électriques
- Conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique
- Prescriptions pour les non électriciens.

→ «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

2. PARTIE : PRATIQUE

- Présentation des équipements de protection
- Simulations et mises en situation

→ «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

A NOTER :

Un recyclage de l'habilitation électrique est préconisé par l'INRS tous les 3 ans, en fonction de la nature, de la fréquence des opérations, de l'évolution technologique des matériels et de la complexité des tâches accomplies par le personnel. Le recyclage est à prévoir à chaque changement d'affectation, à chaque modification de structure du réseau électrique d'alimentation et de distribution, dans le cas du personnel permanent de l'entreprise.

**** Recyclage d'une journée tous les 3 ans ****

Objectifs de la formation

Préparer l'initiation à l'habilitation électrique pour des électriciens réalisant des travaux et des consignations sur de la Haute Tension. L'employeur doit apprécier les habilitations pour tout salarié potentiellement exposé au risque électrique au moins une fois par an et chaque fois que cela est nécessaire. Cette formation permet à l'employeur de délivrer à son salarié une habilitation électrique H1, H1V, H2, H2V, HC. La formation répond aux dernières dispositions réglementaires visant à renforcer la prévention des risques et la sécurité dans le travail (décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010 et norme NF C18-510 et arrêté ministériel du 26 avril 2012).

Programme

1. THÉORIE

- Dangers de l'électricité et de la haute tension, les zones à risque électrique, les niveaux d'habilitation, les documents applicables, les moyens de protection,
 - Evaluation et la prévention des risques électriques lors des travaux en HTA,
 - Conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique,
 - Prescriptions de sécurité électrique dans le cadre d'opérations de consignation et de travaux, sur des installations en haute tension HTA.
- «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

2. PRATIQUE

- Visite applicative et exercices pratiques
- «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

A NOTER :

Un recyclage de l'habilitation électrique est préconisé par l'INRS tous les 3 ans, en fonction de la nature, de la fréquence des opérations, de l'évolution technologique des matériels et de la complexité des tâches accomplies par le personnel. Le recyclage est à prévoir à chaque changement d'affectation, à chaque modification de structure du réseau électrique d'alimentation et de distribution, dans le cas du personnel permanent de l'entreprise.

**** Recyclage de 2 jours tous les 3 ans ****

Personnel habilité aux travaux en basse tension (B1, B1V, B2 ou B2V) ou ayant obtenu récemment un avis favorable en vue de l'habilitation aux travaux Basse Tension

Electriciens réalisant des travaux électriques et consignations sur des installations en HTA : électriciens, chefs d'équipe et techniciens lors de travaux dans des postes BT/HT, monteurs de réseaux électriques, d'éclairages publics, chefs de réseaux électriques ...


4 à 12 apprenants par groupe


Remises d'un support de cours
Supports vidéo & photo
Visite applicative
Contrôle des connaissances (QCM)

Attestation de formation au niveau d'habilitation H1, H1V, H2, H2V, HC


Lieu : Intra ou Inter-entreprises
Dates : nous consulter


Bouchaïb ROUINI


 Personnel habilité aux travaux en basse tension (B1, B1V, B2 ou B2V) ou ayant obtenu récemment un avis favorable en vue de l'habilitation aux travaux Basse Tension

 Electriciens réalisant des travaux électriques et consignations sur des installations en HTA : électriciens, chefs d'équipe et techniciens lors de travaux dans des postes BT/HT, monteurs de réseaux électriques, d'éclairages publics, chefs de réseaux électriques ...

 4 à 12 apprenants par groupe

 Remises d'un support de cours
Supports vidéo & photo
Visite applicative
Contrôle des connaissances (QCM)

 Attestation de formation au niveau d'habilitation H1, H1V, H2, H2V, HC

 Lieu : Intra ou Inter-entreprises
Dates : nous consulter

 Bouchaïb ROUINI

H1, H1V, H2, H2V, HC HTA Recyclage

Objectifs de la formation

Préparer l'initiation à l'habilitation électrique pour des électriciens réalisant des travaux et des consignations sur de la Haute Tension. L'employeur doit apprécier les habilitations pour tout salarié potentiellement exposé au risque électrique au moins une fois par an et chaque fois que cela est nécessaire. Cette formation permet à l'employeur de délivrer à son salarié une habilitation électrique H1, H1V, H2, H2V, HC. La formation répond aux dernières dispositions réglementaires visant à renforcer la prévention des risques et la sécurité dans le travail (décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010 et norme NF C18-510 et arrêté ministériel du 26 avril 2012).

Programme

1. THÉORIE

- Dangers de l'électricité et de la haute tension, les zones à risque électrique, les niveaux d'habilitation, les documents applicables, les moyens de protection,
 - Evaluation et la prévention des risques électriques lors des travaux en HTA,
 - Conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique,
 - Prescriptions de sécurité électrique dans le cadre d'opérations de consignation et de travaux, sur des installations en haute tension HTA.
- «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

2. PRATIQUE

- Visite applicative et exercices pratiques
- «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

A NOTER :

Un recyclage de l'habilitation électrique est préconisé par l'INRS tous les 3 ans, en fonction de la nature, de la fréquence des opérations, de l'évolution technologique des matériels et de la complexité des tâches accomplies par le personnel. Le recyclage est à prévoir à chaque changement d'affectation, à chaque modification de structure du réseau électrique d'alimentation et de distribution, dans le cas du personnel permanent de l'entreprise.

**** Recyclage de 2 jours tous les 3 ans ****

03

04

Risque incendie

CEVAC - SAT,
ELS -SAT,
EPI-SGS,
ESI AVEC ARI - SAT,
ESI SANS ARI- SAT,
Gestion SSI - SAT,
MANEX - GPS,
MELSI 4H,
RIA - SAT



Objectifs de la formation

Remplir vos obligations au regard du code du travail, Art. R.4227-39, « La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires. Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les six mois. »

Programme

1. L'ÉVACUATION

- Objectif de l'évacuation
 - Evacuer : Comment ? Grâce à quoi ? Grâce à qui ?
 - Les dégagements – Les issues de secours
 - Le désenfumage
 - Le balisage
 - L'éclairage de sécurité
 - Le système de détection – SDI
 - Le système de mise en sécurité - SMSI
 - L'équipe locale de sécurité
 - Comment réussir une bonne évacuation
 - Les exercices d'évacuation
- **«Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»**

2. VISITE APPLICATIVE POUR REPÉRER

- Les dispositifs d'évacuation
 - Les lieux où des personnes peuvent être isolées
 - Les moyens de mise en sécurité de la zone
 - Les moyens pour assurer une bonne évacuation
- **«Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»**

A NOTER :

Le renouvellement des entraînements est rendu obligatoire par la réglementation, tous les 6 mois

Objectifs de la formation

Etre capable d'intervenir en cas d'incendie, sur son lieu de travail, en mettant en œuvre les moyens d'extinction mis à sa disposition et en assurant l'évacuation de la zone. Texte de référence : Art. R. 232-12-21 du Code du travail ; aux Art. MS 46 et 51 de l'arrêté du 25 juin 1980 portant règlement de sécurité pour les ERP; Art. GH 60 de l'arrêté du 16 octobre 1977 portant règlement de sécurité pour les IGH. Il s'agit d'être en mesure, dans sa zone d'intervention, de :

- 1.- repérer les dispositifs d'évacuation et les moyens d'extinction ;
- 2.- repérer les lieux où des personnes peuvent être isolées ;
- 3.- repérer les moyens de mise en sécurité de la zone ;
- 4.- de donner l'alerte au service sécurité ;
- 5.- intervenir pour lutter sur un début d'incendie ;
- 6.- évacuer le personnel et le public.

Programme

Selon le décret du 31 mars 1992, livre 2, titre 3, chapitre 2, section 4 du Code du travail et selon le règlement de sécurité des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur.

Le module de formation ELS comprend les modules : Prévention des Risques Incendie, Chargé d'Evacuation et Equipier de Première Intervention

1. THÉORIE

- Cadre réglementaire
 - Notion d'incendie – Notion de prévention
 - L'évacuation de votre établissement
 - Présentation des moyens d'extinction
 - Présentation de la procédure d'alerte
- **«Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»**

2. VISITE APPLICATIVE POUR REPÉRER

- Les dispositifs d'évacuation
 - Les moyens d'extinction
 - Les lieux où des personnes peuvent être isolées
 - Les moyens de mise en sécurité de la zone
 - Les moyens pour assurer une bonne évacuation
 - Les moyens d'alerte
- **«Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»**

3. MANIPULATION DES MOYENS D'EXTINCTION

- Etablissement d'un robinet incendie armé
 - Utilisation de différents types d'extincteurs
- **«Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»**

A NOTER :

Le renouvellement des entraînements est rendu obligatoire par la réglementation, tous les 6 mois.

Salariés de l'entreprise désignés ou volontaires

Salariés non électricien de l'entreprise réalisant des travaux, hors tension, des opérations simples sur des installations électriques Basse Tension (remplacement de fusible, lampes, démontage ou connexion de prise)

4 à 12 apprenants par groupe

Remises d'un support de cours
Manipulation équipements
Supports vidéo & photo
Visite applicative

Attestation de formation d'Equipier de première intervention en incendie, de chargé(e) d'évacuation et de membre d'équipe locale de sécurité
Signature du registre de sécurité

Lieu : Noyelles-Sous-Lens
Dates : nous consulter

Bouchaïb ROUINI

Objectifs de la formation

Remplir vos obligations au regard du code du travail, Art. R.4227-39, « La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires. Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les six mois. »

Programme

1. PRÉSENTATION DES MOYENS D'EXTINCTION

- Processus d'extinction
 - Les différents extincteurs
 - Les robinets incendie armés RIA
 - Notion de feu maîtrisable
- «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

2. PRÉSENTATION DE LA PROCÉDURE D'ALERTE

- Le numéro d'appel
 - Le contenu du message d'alerte
 - Les consignes
 - Accueil et acheminement des secours
- «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

3. VISITE APPLICATIVE POUR REPÉRER

- les moyens d'extinction
 - les moyens d'alerte
- «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

4. MANIPULATION DES MOYENS D'EXTINCTION

- Etablissement d'un robinet incendie armé
 - Utilisation de différents types d'extincteurs
- «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

A NOTER :

Le renouvellement des entraînements est rendu obligatoire par la réglementation, tous les 6 mois

Objectifs de la formation

- Analyser les risques d'incendie liés à l'activité de vos établissements
- Donner l'alerte aux secours extérieurs à l'aide des moyens de l'établissement
- Mettre en sécurité les personnes
- Mettre en œuvre les moyens de protections incendie de vos établissements

Références réglementaires : Art R.4227-37 à 39 du code du travail et Règle R6 de l'APSA

Programme

1. L'ORGANISATION DE LA SÉCURITÉ

- Conduite à tenir face au feu
 - Les modalités de l'alarme des secours intérieurs
 - Les modalités de l'alarme des secours extérieurs
- «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

2. LA MISE EN SÉCURITÉ DES PERSONNES

- Les moyens d'évacuation :
 - Les trois causes d'évacuation
 - Les dangers graves et imminents
 - Les techniques de sauvetage d'urgence
 - La reconnaissance des moyens d'évacuation : plan d'évacuation, signalisation, balisage et consignes
- «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

3. LA LUTTE CONTRE LE FEU

- Les causes de feux
 - Les classes de feux
 - Les procédés d'extinction et les extincteurs
 - Les extincteurs et leur fonctionnement
 - Utilisation des ARI
 - Atmosphères non respirables
 - Les contraintes physiologiques
 - Le matériel
 - Les règles de sécurité
 - La procédure opérationnelle
- «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

4. EXERCICES PRATIQUES :

- Reconnaissance des cheminements pour l'évacuation
 - Utilisation des hydrants du site sur feux réels
- «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

5. MODALITÉS - MATÉRIEL A FOURNIR

- Tenue ESI
 - ARI
 - Moyen d'intervention ESI
- «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

Salariés de l'entreprise
désignés ou volontaires

Salariés non électricien
de l'entreprise réalisant
des travaux, hors tension,
des opérations simples
sur des installations
électriques Basse Tension
(remplacement de fusible,
lampes, démontage ou
connexion de prise)

4 à 12 apprenants
par groupe avec aptitude
médicale au port de l'ARI
(obligatoire)

1. Exercices pratiques
d'utilisation des moyens
de première et seconde
intervention à partir de
cas concrets adaptés
à l'établissement et
débriefing après chaque
intervention

2. Echange avec le groupe
sur les expériences et
vécus de chacun

1. Attestation de formation
d'équipier de seconde
intervention en incendie.
1. Signature du registre de
sécurité.

Evaluation individuelle
sous forme de
questionnaire.
Evaluation collective par
bilan orale de stage et
synthèse avec le groupe
et le donneur d'ordre.
Recueil des opinions et avis
pour mesurer le niveau de
satisfaction du groupe.

Lieu : dans votre
établissement
Dates : nous consulter

Bouchaïb ROUINI

ÉQUIPIER DE SECONDE INTERVENTION SANS ARI

Objectifs de la formation

- Analyser les risques d'incendie liés à l'activité de vos établissements
- Donner l'alerte aux secours extérieurs à l'aide des moyens de l'établissement
- Mettre en sécurité les personnes
- Mettre en œuvre les moyens de protections incendie de vos établissements.

Références réglementaires : Art R.4227-37 à 39 du code du travail et Règle R6 de l'APSA

Programme

1. L'ORGANISATION DE LA SÉCURITÉ

- Conduite à tenir face au feu
- Les modalités de l'alarme des secours intérieurs
- Les modalités de l'alerte des secours extérieurs
- «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

2. LA MISE EN SÉCURITÉ DES PERSONNES

- Les moyens d'évacuation :
- Les trois causes d'évacuation
- Les dangers graves et imminents
- Les techniques de sauvetage d'urgence
- La reconnaissance des moyens d'évacuation : plan d'évacuation, signalisation, balisage et consignes
- «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

3. LA LUTTE CONTRE LE FEU

- Les causes de feux
- Les classes de feux
- Les procédés d'extinction et les extincteurs
- Les extincteurs et leur fonctionnement
- «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

4. EXERCICES PRATIQUES

- Reconnaissance des cheminements pour l'évacuation
- Utilisation des hydrants du site sur feux réels
- «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

A NOTER :

Le renouvellement des entraînements est rendu obligatoire par la réglementation, tous les 6 mois

GESTION DU SYSTEME DE SÉCURITÉ INCENDIE

Objectifs de la formation

Aider les utilisateurs de S.S.I. à réagir et intervenir rapidement en cas de détection incendie. Cette formation est destinée aux personnels amenés à manipuler un Système de Sécurité Incendie (SSI et CMSI) dans le cadre de leur mission, afin de leur faire prendre conscience de l'importance d'une réaction rapide et adaptée.

Programme

1. PARTIE THÉORIQUE

- Définition du S.S.I. Mission du S.S.I
- Fonctions du S.S.I. (désenfumage, évacuation ...)
- Collecte des informations par le S.S.I.
- Différentes catégories de S.S.I.
- Traitement des informations et mise en sécurité de l'Etablissement
- L'alerte
- Détecteurs incendie et fonctionnement
- L'alarme
- «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

2. PARTIE PRATIQUE

- Identifier une zone ou une boucle en alarme sur un S.S.I
- Essais d'alarmes et manœuvres réelles sur un S.S.I.
- «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

Salariés de l'entreprise amenés à utiliser un S.S.I. dans le cadre de leur mission

4 à 12 apprenants par groupe

- Remises d'un support de cours
- Manipulation équipements
- Supports vidéo & photo
- Visite applicative

Attestation de formation d'Equipier de première intervention en incendie, de chargé(e) d'évacuation et de membre d'équipe locale de sécurité
Signature du registre de sécurité

Lieu : Noyelles-Sous-Lens
Dates : nous consulter

Bouchaïb ROUINI

Objectifs de la formation

Remplir vos obligations au regard du code du travail, Art. R.4227-39, « La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires. Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les six mois. Cela permet aux salariés de concourir à la mise en place des moyens de secours dans l'Établissement en cas de sinistre, de favoriser la Prévention et de réaliser les gestes de premiers secours.

Programme

1. LA THÉORIE

- Textes en vigueur
 - La combustion
 - Le triangle du feu
 - Les classes de feu
 - Les procédés d'extinction
 - Les moyens d'extinction
 - Les extincteurs à pression permanente
 - Les extincteurs à pression auxiliaire
 - Alerte en appel et appel secours et gestes de premiers secours liés aux risques incendie
- «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

2. LA PRATIQUE

- Exercices pratiques et mise en œuvre d'extincteurs portatifs sur feux réels
- «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

A NOTER :

Le renouvellement des entraînements est rendu obligatoire par la réglementation, tous les 6 mois

Objectifs de la formation

Etre capable d'intervenir en cas d'incendie, sur son lieu de travail, en mettant en œuvre les moyens d'extinction mis à sa disposition et en assurant l'évacuation de la zone. Texte de référence : Art. R. 232-12-21 du Code du travail ; aux Art. MS 46 et 51 de l'arrêté du 25 juin 1980 portant règlement de sécurité pour les ERP; Art. GH 60 de l'arrêté du 16 octobre 1977 portant règlement de sécurité pour les IGH. Il s'agit d'être en mesure, dans sa zone d'intervention, de :

- 1 / repérer les dispositifs d'évacuation et les moyens d'extinction ;
- 2 / repérer les lieux où des personnes peuvent être isolées ;
- 3 / repérer les moyens de mise en sécurité de la zone ;
- 4 / de donner l'alerte au service sécurité ;
- 5 / intervenir pour lutter sur un début d'incendie ;
- 6 / évacuer le personnel et le public.

Programme

Selon le décret du 31 mars 1992, livre 2, titre 3, chapitre 2, section 4 du Code du travail et selon le règlement de sécurité des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur.

Le module de formation ELS comprend les modules : Prévention des Risques Incendie, Chargé d'Evacuation et Equipier de Première Intervention

1. THÉORIE

- Cadre réglementaire
 - Notion d'incendie – Notion de prévention
 - L'évacuation de votre établissement
 - Présentation de la procédure d'alerte
- «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

2. VISITE APPLICATIVE POUR REPÉRER

- Les dispositifs d'évacuation
 - Les moyens d'extinction
 - Les lieux où des personnes peuvent être isolées
 - Les moyens de mise en sécurité de la zone
 - Les moyens pour assurer une bonne évacuation
 - Les moyens d'alerte
- «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

3. MANIPULATION DES MOYENS D'EXTINCTION

- Établissement d'un robinet incendie armé
 - Utilisation de différents types d'extincteurs
- «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

A NOTER :

Le renouvellement des entraînements est rendu obligatoire par la réglementation, tous les 6 mois.

Salariés de l'entreprise
désignés ou volontaires

4 à 12 apprenants
par groupe

- Remises d'un support de cours
- Manipulation équipements
- Supports vidéo & photo
- Visite applicative

Attestation de formation
d'Equipier de première
intervention en incendie,
de chargé(e) d'évacuation
et de membre d'équipe
locale de sécurité
Signature du registre
de sécurité

Lieu : à définir
Dates : nous consulter

Bouchaïb ROUINI



Salariés désignés ayant
reçu une formation d'EPI
ou de manipulation
d'extincteurs



4 à 12 apprenants
par groupe



Exposé Manipulation
et démonstration
d'équipements



Attestation de formation



Lieu : dans votre
établissement
Dates : nous consulter



Bouchaïb ROUINI

UTILISATION ET MAITRISE D'UN ROBINET INCENDIE ARMÉ

Objectifs de la formation

1. Comprendre la manipulation des robinets d'incendie armés et maîtrise d'un feu naissant en évitant les maladresses.
2. connaître les principes du fonctionnement en équipe.
3. appréhender les risques liés aux interventions en milieu clos ou semi-clos (back draft, flash over)

Programme

1. RAPPELS THÉORIQUES SUR LE FEU

- Risques et causes d'incendie
 - La combustion, le triangle de feu, les modes de propagation
 - Les différentes classes de feu
 - Les procédés d'extinction
- **«Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»**

2. VISITE APPLICATIVE ET MISE EN OEUVRE DU RIA

- Composition et caractéristique d'un RIA
 - Utilisation du matériel et exercice sur feu simulé
- **«Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»**

04



05

Santé & sécurité au travail

DAE - DSA,
ERGO,
GP,
PRAP,
SST



Objectifs de la formation

Savoir utiliser un défibrillateur en toute sécurité et être capable d'alerter les secours et permettre l'intégration de la mise en œuvre des défibrillateurs semi-automatiques dans la séquence gestuelle de réanimation des arrêts cardio-respiratoires.

Texte réglementaire : décret n° 2007-705 du 4 mai 2007 relatif à l'utilisation des défibrillateurs automatisés externes précise : « toute personne, même non médecin, est habilitée à utiliser un défibrillateur automatisé répondant aux caractéristiques définies à l'article R. 6311 - 14 »

Programme

1. DÉFINITION DU RISQUE ET PRINCIPE DE L'ACTION DE SECOURS

→ «Echange avec les apprenants. Questions/ Réponses»

2. RECONNAISSANCE DE SIGNES PRÉCURSEURS DE L'ARRÊT CARDIAQUE

→ «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

3. L'ALERTE

→ «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»


4. RÉANIMATION CARDIO - PULMONAIRE (massage cardiaque et bouche à bouche)

→ «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»


5. UTILISATION D'UN DÉFIBRILLATEUR

→ «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»


Le contenu de la formation est conforme au référentiel national « Compétences de Sécurité Civile » réalisé par le ministère de l'intérieur

 Salariés de l'entreprise désignés ou volontaires porteur d'une carte SST ou toute personne souhaitant une initiation aux gestes qui sauvent.

 4 à 12 apprenants par groupe

 Le module est dispensé par un moniteur diplômé en Sauvetage Secourisme du Travail
- défibrillateur d'exercice
- mannequin adulte,
- mannequin enfant
- mannequin nourrisson (RCP)

 Attestation de formation d'un défibrillateur

 Lieu : dans votre établissement
Dates : nous consulter

 Bouchaïb ROUINI

Objectifs de la formation

Etre acteur d'une méthode concrète valorisant l'amélioration de l'existant en prenant en compte les idées et la volonté participative de l'ensemble du personnel

- Appliquer le savoir-faire pour organiser et améliorer les conditions de travail.
- Réaliser un diagnostic dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail.
- Lutter contre la non-qualité et la perte de productivité chronique engendrée par :
 - les risques d'accidents et/ou sanitaires,
 - le désordre,
 - les dépenses en temps et en énergie,
 - la négligence, en connaître les facteurs d'influence.

Etre capable de mener à bien une amélioration des conditions de travail et atteindre une meilleure compétitivité.


Programme


1. MAITRISE DE BASE DES INDICATEURS DITS DE SÉCURITÉS

- Quelles images voulons-nous communiquer en améliorant les conditions de travail ?
 - Quelles sont les ressources disponibles pour y arriver ?
 - Qui est concerné par cette démarche ?
 - Quelles sont les zones concernées.
 - Les enjeux économiques.
 - La productivité «induite».
- «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»


2. LES THÉMATIQUES ABORDÉES :


- Qu'est-ce que l'ergonomie dans le contexte actuelle dans un marché concurrentiel.
 - Situer l'importance des risques d'accidents et de maladies professionnelles liés à la manipulation, au transport manuel, aux gestes répétitifs et aux postures de travail.
 - Quelques chiffres.
 - Que représentent ces risques en termes de coût ?
 - Quels sont les effets des risques.
 - Connaissances anatomiques et physiologiques du corps humain.
 - Identifier et caractériser les risques.
 - Identifier les éléments déterminants des gestes et des postures de travail
 - Appliquer les principes de base de sécurité physique et d'économie d'effort pertinents en fonction de la situation de travail
 - Proposer des améliorations pour éviter ou réduire les risques identifiés et participer à leurs réalisations :
 - Technique
 - Organisationnelle
 - Formation
 - Analyse processus
 - Identifier les contraintes
 - Conduire des actions préventives
 - Évaluer et comparer les résultats
 - Possibilité d'adapter ou de créer des formations spécifiques à vos besoins.
- «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»


-  • SSIAP 1 ou diplôme ERP 1 ou IGH 1 (avant le 31/12/2005) • Expérience d'agent de service de sécurité incendie d'au moins une année civile dans un bâtiment relevant de la réglementation incendie du Code du Travail.
- Etre titulaire de l'AFPS ou du SST valide (moins d'un an)
- Certificat (-3 mois) attestant de la bonne aptitude physique

 Agent de sécurité des Établissements Recevant du Public, des Immeubles de Grande Hauteur. Personnel des services techniques en ERP et en IGH

 4 à 12 apprenants par groupe

-  • Remises d'un support de cours
• Manipulation équipements
• Supports vidéo & photo
• Visite applicative

 Certificat de qualification du diplôme SSIAP 2 délivré par le Ministère de l'Intérieur à l'issue d'un examen

 Lieu : Intra ou Inter-entreprises
Dates : nous consulter

 Bouchaïb ROUINI

PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS
A L'ACTIVITÉ PHYSIQUE (PRAP)Salariés de l'entreprise
désignés ou volontaires4 à 12 apprenants par
groupeRemises d'un support de
cours
Manipulation et exercices
Visite applicative, moyens
vidéoAttestation de formation
remise à l'employeurLieu : Intra ou
inter-entreprises
Dates : nous consulter

Bouchaïb ROUINI

GESTES ET POSTURES

Objectifs de la formation

La formation Gestes et Postures a pour objectif de former le personnel amené à manipuler des charges lourdes ou répétitives. Il s'agit également d'adopter des gestes et postures corrects au cours de manutentions manuelles de charges diverses.

Textes de référence : Décret du 3 septembre 1992 n° 929 – 58 : Lorsque la manutention manuelle ne peut être évitée, l'employeur doit évaluer, si possible préalablement, les risques que font encourir les opérations de manutention pour la sécurité et la santé des travailleurs et organiser les postes de travail de façon à éviter ou à réduire les risques, notamment dorso-lombaires, en mettant en particulier à la disposition des travailleurs des aides mécaniques ou, à défaut de pouvoir les mettre en oeuvre, les accessoires de préhension propres à rendre leur tâche plus sûre et moins pénible.

Les salariés dont l'activité comporte des manutentions manuelles, doivent recevoir une formation adéquate à la sécurité relative à l'exécution des opérations. Cette formation pratique instruit les salariés sur les gestes et postures à adopter pour réaliser en sécurité les manutentions. (Art. R. 231-71 du code du travail)

Programme

1. THÉORIE

- Etude des notions d'anatomie et de physiologie :
 - centre de gravité,
 - colonne vertébrale,
 - différents points d'appuis

- Sensibilisation sur les habitudes et pratiques routinières :
 - mauvaises positions et leurs conséquences
 - Analyses statistiques et impact des accidents de travail

→ «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

2. PRATIQUE :

- Techniques gestuelles
- Economie d'énergie pendant les efforts (mieux gérer l'effort)
- Apprentissage et rappels des gestes et postures à adopter pour transporter, déposer, lever, coucher, gerber, soulever ...

→ «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

*le programme varie en fonction de l'activité
et de la taille de l'entreprise

 DURÉE
7h

Objectifs de la formation

La formation – action PRAP a pour objectifs, de diminuer les risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles liés aux activités physiques et de participer à l'amélioration des conditions de travail.

Texte de référence : Art. L. 4121-1 du Code du travail : « l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs ». Ces mesures comprennent, des actions de prévention des risques professionnels, des actions d'information, de formation et la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés. L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes.

Il s'agira pour le salarié :

- 1/ de connaître les risques de son métier (situation et enjeux)
- 2/ observer et analyser sa situation de travail (connaître le corps humain, identifier les différentes atteintes à la santé ...)
- 3 / participer à la maîtrise du risque

Programme

PROGRAMME THÉORIQUE ET PRATIQUE *

OUVERTURE DE LA FORMATION (30 MIN)

1. SÉQUENCE 1 (1H30):

- Etre capable de situer l'importance des atteintes à la santé (AT/MP) liées à l'activité physique professionnelle et les enjeux humains et économiques pour le personnel et l'entreprise.

→ «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

2. SÉQUENCE 2 (1H00) :

- Etre capable de caractériser l'activité physique dans sa situation de travail.

→ «Echange avec les apprenants. Questions/ Réponses»

3. SÉQUENCE 3 (2H30):

- Etre capable de caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain.

→ «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

4. SÉQUENCE 4 (5H00) :

- Etre capable de détecter les risques d'atteintes à sa santé et de les mettre en lien avec les éléments déterminants son activité physique.

→ «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

5. SÉQUENCE 5 (3H00) :

- Etre capable de proposer des améliorations de sa situation de travail à partir des déterminants identifiés, de participer à leur mise en œuvre et à leur évaluation.

→ «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

6. ÉVALUATION DE LA FORMATION (30MIN)

→ «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

*le programme varie en fonction de l'activité et de la taille de l'entreprise

 DURÉE
2J Formation
+ 1J d'étude

Objectifs de la formation

Former les employés désignés pour donner les premiers soins en attendant les secours. Textes de référence : Code du Travail, Art. R. 4224-15 et -16L, « Un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence dans : 1° Chaque atelier où sont accomplis des travaux dangereux ; 2° Chaque chantier employant vingt travailleurs au moins pendant plus de quinze jours où sont réalisés des travaux dangereux. »

Il s'agit notamment d'intervenir face à une situation d'accident du travail, de mettre en application, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques, ses compétences en matière de prévention, au profit de la santé et sécurité au travail.

Programme

RÉFÉRENTIELS INRS & CIRCULAIRE 32/2010 CNAMTS DU 03/12/2010

1. LE RÔLE DU SST DANS LA SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL.

→ «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

2. LES CONDUITES A TENIR FACE AUNE SITUATION D'ACCIDENT

→ «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

- Protéger
- Examiner
- faire alerter
- secourir :
 - la victime saigne abondamment
 - la victime s'étouffe
 - la victime se plaint de ses actions pénibles / ou présente des signes anormaux
 - la victime se plaint de brûlure(s)
 - la victime se plaint de douleur empêchant certains mouvements
 - la victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
 - la victime ne répond pas mais elle respire
 - la victime ne répond pas et ne respire pas
 - mise en pratique RCP + DAE

3. LES CONDUITES A VENIR FACE UNE SITUATION DE TRAVAIL DANGEREUSE

→ «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

- de protéger à prévenir
- de faire alerter à informer

**** Recyclage tous les 2 ans ****

Objectifs de la formation

Maintenir les bases du programme SST aux salariés désignés et formés pour donner les premiers soins en attendant les secours. Textes de référence : Art R. 4224-15 et -16 du Code du Travail, « Un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence dans : 1° Chaque atelier où sont accomplis des travaux dangereux ; 2° Chaque chantier employant vingt travailleurs au moins pendant plus de quinze jours où sont réalisés des travaux dangereux. »

Programme

RÉFÉRENTIELS INRS & CIRCULAIRE 32/2010 CNAMTS DU 03/12/2010

1/PRÉSENTATION DE LA FORMATION ET DE SON ORGANISATION

→ «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

2/RETOUR D'EXPÉRIENCES SUR LES ACTIONS MENÉES EN PRÉVENTION ET/OU SECOURS

→ «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

3/ACTUALISATION DES COMPÉTENCES DES SST (RAPPEL ET MISES A JOUR)

→ «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

LES CONDUITES A TENIR FACE A UNE SITUATION D'ACCIDENT

- Protéger
- Examiner
- faire alerter
- secourir :
 - la victime saigne abondamment
 - la victime s'étouffe
 - la victime se plaint de malaise
 - la victime se plaint de brûlure(s)
 - la victime se plaint de douleur empêchant certains mouvements
 - la victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
 - la victime ne répond pas mais elle respire
 - la victime ne répond pas et ne respire pas

4/EPREUVES CERTIFICATIVES

→ «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

5/BILAN DE LA FORMATION

→ «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

**** Recyclage tous les 2 ans ****

Salariés titulaires de la carte SST en cours de validité

4 à 12 apprenants par groupe

Atelier d'apprentissage et d'appropriation des gestes Mises en situation, exposés interactifs

Simulations d'accidents, études de cas Manipulation matérielle Remise aide mémoire INRS

Remise d'un certificat de SST d'une validité de 24 mois.

Lieu : Intra ou inter-entreprises Dates : à définir

Bouchaïb ROUINI

06

Tertiaire

MANAGEMENT
COACHING
AUDIT
COMMUNICATION



Objectifs de la formation

- Présenter le démarche au participants et identifier les participants (entreprises, domaine d'activité, effectif, organisation sécurité)
- Identifier les souhaits des participants afin de cibler, dans le cadre défini par le cahier des charges, les modules de formation
- Connaître le fonctionnement du dispositif MASE et identifier le cadre législatif et réglementaire applicable à leurs activités
- Identifier les responsabilités en cas d'accidents ou de maladies professionnelles
- Savoir se situer vis-à-vis des statistiques nationales
- Les acteurs d'une démarche de prévention
- Comprendre la valeur ajoutée d'un système de Management sur les base du référentiel MASE pour une entreprise

Programme

• TOUR DE TABLE

- La procédure de certification

• L'ARTICULATION DES 5 AXES DU RÉFÉRENTIEL

- «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

• LES SOURCES DE DROIT EN MATIERE D'HYGIENE ET SÉCURITÉ

- (LES DIRECTIVES, les lois, les règlements, autres sources) et les principales obligations règlementaires (formations, contrôles règlementaires décret 92...)
- Les responsabilités civiles et pénales
- La faute inexcusable
- La délégation de pouvoir
- «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

• L'ACCIDENT DU TRAVAIL ET LA MALADIE PROFESSIONNELLE :

- définition, statistiques et tarification
- «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

- **RÔLE ET MISSION** : le CHSTC, l'Inspecteur du travail, la CRAM, la DRIRE, l'INRS, les organismes de contrôles, le Médecin du travail
- «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

Objectifs de la formation

Former les personnels en charge du management de leur équipe. Apporter ou renforcer les techniques de management.

Programme

- Réussir sa prise de fonction de manager

- Se connaître pour mieux manager
- «Echange avec les apprenants. Questions/ Réponses»

- Diriger, décider, déléguer

- Responsabiliser et motiver son équipe
- «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

- Féliciter et sanctionner ses collaborateurs

- Mener des entretiens professionnels
- «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

- Connaître l'essentiel du droit du travail

- Exprimer son courage managérial

- Manager de manière transversale
- «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

- Mener un entretien disciplinaire

- Faire évoluer un collaborateur
- «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

- Manager, chef de service, directeurs et toute personne appelée à gérer un service ou des équipes

- 4 à 12 apprenants par groupe

- Approche pratique et théorique
- Mises en situation, exposés interactifs
- Simulations et études de cas.

- Délivrance d'une attestation de formation

- Lieu : Intra ou Inter
- Dates : à définir

- Bouchaïb ROUINI

AUDIT ORGANISATION ET CONFORMITE

Objectifs de la formation

Réduire son taux de démarque en auditant son site. Mesurer à partir de procédure l'efficacité de son contrôle interne.
Proposer des recommandations et définir un plan d'action afin de réduire sa démarque

Programme

- Diagnostiquer l'efficacité des processus d'un point de vente : flux de marchandises, flux financiers, sécurité et sureté, ressources humaines
→ **«Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»**
- Mesurer l'efficacité d'un processus : achats, informatique, frais de déplacement, logistique, etc.
→ **«Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»**
- Etablir une lettre de mission, un rapport de synthèse et une présentation Microsoft PowerPoint
→ **«Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»**
- Mener les entretiens avec les différents interlocuteurs
→ **«Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»**
- Proposer et vendre les recommandations
→ **«Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»**
- Bâtir un plan d'actions et le suivre avec le client, l'adapter si nécessaire
→ **«Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»**

COMMUNICATION ORALE ET ECRITE

Objectifs de la formation


Former les personnels afin de palier des difficultés en communication orale et écrite, à travers diverses méthodologies. Cette formation s'adresse également aux salariés renforçant leurs compétences.


Programme


- Préparer une intervention
- Etablir la relation de confiance
→ **«Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»**
- Communiquer efficacement sur la base d'éléments factuels
→ **«Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»**
- Construire l'entretien
- Conduire l'entretien
- Prendre des notes
→ **«Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»**
- Préparer la réunion de restitution
- Présenter les recommandations
- Suivre le plan d'actions
- Recenser les différents écrits
- Adopter une démarche marketing
→ **«Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»**
- Clarifier les messages
- Soigner la forme
- Adopter un fil conducteur
→ **«Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»**
- Utiliser le langage du client
- Construire une synthèse
- Vendre les propositions d'actions
- Rédiger une présentation PPT
→ **«Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»**

 Salariés désignés

 4 à 12 apprenants par groupe

-  • Approche pratique et théorique
- Atelier d'apprentissage et d'appropriation des techniques
- Mises en situation, exposés interactifs
- Simulations et études de cas.

 Délivrance d'une attestation de formation

 Lieu : Intra ou Inter-entreprises
Dates : nous consulter

 Bouchaïb ROUINI

07

Logistique

Autorisation
de consuite Pont
Roulant R423,
R386 PEMP, R389



AUTORISATION DE CONDUITE PONT ROULANT R423

Objectifs de la formation

- Préparer les conducteurs de Pont Roulant de l'entreprise au Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES®) et acquérir les compétences théoriques et pratiques nécessaires à la conduite en sécurité d'un pont-roulant et aux techniques d'élingage.
- Préparer et obtenir l'autorisation de conduite délivrée par l'organisme de formation et l'employeur.

Programme

THÉORIE

- Sensibilisation (les accidents du travail, les capacités du conducteur, les acteurs de la prévention)
 - Réglementation (les vérifications périodiques)
 - Classification et technologie (les différents types de pont)
 - Les règles de conduite en sécurité (prise de poste, le levage des charges, les gestes de commandement, fin de poste)
- «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

PRATIQUE

- Techniques de l'élingage :
- Les différents modèles d'élingues
 - Répartition des efforts dans les élingues
 - Recommandation d'emploi
 - Exercices pratiques
- Conduite de ponts-roulants :
- Constitution et fonctionnement des ponts-roulants
 - Élimination du balancement
 - Les gestes de commandement
- «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

EXERCICES PRATIQUES AVEC MOUVEMENTS DE PRÉCISION

RECYCLAGE

Le recyclage Autorisation de conduite de Ponts Roulant est préconisé tous les 5 ans.

- Formateur préventeur des risques professionnels.
 - Une évaluation de satisfaction est réalisée en fin de stage.
- «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

FORMATION ET TEST CACES® R386 P.E.M.P.

CATÉGORIES : 1A 1B 3A 3B

Objectifs de la formation

1. Être capable de réaliser les contrôles nécessaires avant et après chaque utilisation des engins,
2. Assurer la conduite et l'exploitation en toute sécurité des PEMP en fonction de la configuration des lieux et de l'environnement de travail
3. Acquérir les bases de maintenance élémentaire
4. Obtenir le CACES ® R386 des catégories visées (validité 5 ans)

Programme

LA REGLEMENTATION ACTUELLE APPLICABLE

Les différentes instances gérant la sécurité au travail,
La responsabilité civile et/ou pénale de chacun
Le droit du travail et ses évolutions
Le code de la route
La recommandation R386 de la CNAMTS
→ «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

TECHNOLOGIE, LES ORGANES ET EQUIPEMENTS DES PEMP

Les principales catégories de machines
Les principaux éléments :

- Le poste de commande
- Les dispositifs de sécurité
- Le circuit hydraulique et ses composants
- Les différents organes de l'engin, fonctions et caractéristiques

La maintenance de premier niveau, diagnostiquer une panne
Les principales vérifications (prise et fin de poste)
La revue documentaire de ces engins
→ «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

LES MESURES DE SECURITE


Les conditions d'utilisation générales ou spécifiques à chaque type de machine
L'évaluation des situations de travail, la prise en compte de l'environnement
Les conditions de circulation sur chantier et sur la voie publique,
L'identification des principaux facteurs d'accidents
La signification des différents pictogrammes et panneaux de signalisation,
Les équipements de protection individuelle, port et réglage du harnais et de la longe
Les gestes de commandement
Conduite à tenir en cas d'accident
→ «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»


LES REGLES D'UTILISATION ET DE CONDUITE


La signalisation de la zone de travail
La prise de poste, le contrôle des documents
Procéder aux essais de levage et de déplacement
L'adéquation PEMP et travaux à réaliser
Les fonctions des diverses commandes et leur coordination
Vérifier le fonctionnement des organes de sécurité
Les manœuvres de secours et de dépannage
Les critères de stabilité de l'engin, la capacité de levage
Reconnaissance des réseaux existants et de l'environnement de travail, les distances de sécurité
Les consignes de sécurité en fonction du vent
Les manœuvres de secours ou d'urgence
Le travail dans un espace limité
Le stationnement en sécurité
La mise en position transport
La fin de poste
Savoir rendre compte


Les contenus de formation sont adaptés aux spécificités des différentes catégories de chariots et peuvent être personnalisés selon les besoins et les attentes de l'entreprise
→ «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

** Recyclage tous les 5 ans **


 Satisfaire à des conditions d'aptitudes médicales à la conduite d'engins et aux travaux en hauteur.
Être âgé de 18 ans révolus et avoir le sens des responsabilités.


 Toute personne affectée à la conduite, l'utilisation, le déplacement, les démonstrations ou la maintenance des Plates-formes élévatoires mobiles de personnes (P.E.M.P.)

 4 à 12 apprenants par groupe

 Exposés étayés par des diaporamas, des vidéos ou des études de cas.
Remise d'un support de formation.
Questions réponses, partage d'expériences
Conduite de PEMP sur un plateau pédagogique dédié.

 Évaluation théorique et pratique

 Lieu : Intra ou Inter-entreprises
Dates : nous consulter

 Cat. 1A : La translation n'est admise qu'avec la plate-forme de travail en position de transport. Élévation verticale

Cat. 1B : La translation n'est admise qu'avec la plate-forme de travail en position de transport. Élévation multidirectionnelle

Cat. 3A : La translation avec la plate-forme de travail en position haute ne peut être commandée que par un organe situé sur la plate-forme de travail. Élévation verticale

Cat. 3B : La translation avec la plate-forme de travail en position haute ne peut être commandée que par un organe situé sur la plate-forme de travail. Élévation multidirectionnelle

 Bouchaïb ROUINI

Objectifs de la formation

1. Maîtriser la conduite en sécurité des chariots d'une ou plusieurs catégories conformément à la recommandation R389 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAMTS)
2. Obtenir le CACES® R389 de la catégorie souhaitée

Programme

LES INSTANCES GÉRANT LES PROBLÈMES DE SÉCURITÉ ET LES OBLIGATIONS GÉNÉRALES

- Les différentes instances gérant la sécurité du travail
 - La responsabilité pénale du conducteur de chariot
 - Les conditions d'utilisation des chariots élévateurs
 - Les conditions de circulation en entreprise et sur la voie publique
 - L'évaluation des situations de travail
- «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES ET ÉQUIPEMENTS DU CHARIOT

- Les principales catégories de chariots élévateurs
- «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS

- De l'ensemble élévateur
 - Du circuit hydraulique
 - Du système fournisseur l'énergie de traction
 - Des organes de service et de sécurité
 - Les modalités de chargement
 - Les principales vérifications et opérations de maintenance
- «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

LES MESURES DE SÉCURITÉ POUR L'UTILISATION DES CHARIOTS

- L'identification des principaux facteurs d'accidents
 - Connaissance des principaux dispositifs de protection
 - Les plans de sécurité, les plans de circulation
 - Les interdictions relatives au transport ou à l'élévation de personnes
- «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

LES OPÉRATIONS DE MANUTENTION IMPLIQUANT LA MISE EN ŒUVRE D'UN CHARIOT ÉLÉVATEUR

- L'adéquation du chariot avec la manutention envisagée
 - Les opérations de prise et de fin de poste
 - La circulation en sécurité avec un chariot
 - La mise en stock et le déstockage d'un palettier
 - Le gerbage et le dégerbage en pile
 - Le chargement et le déchargement d'un camion latéral et à partir d'un quai
- «Echanges avec les apprenants. Questions/ Réponses»

Les contenus de formation sont adaptés aux spécificités des différentes catégories de chariots et peuvent être personnalisés selon les besoins et les attentes de l'entreprise

**** Recyclage tous les 5 ans ****



Avoir 18 ans (sauf certaines exceptions réglementées). Posséder les aptitudes médicales requises.

La possession du permis B serait un plus.
Être déjà en possession du CACES® R389 en cas de recyclage.



Toute personne, débutante ou expérimentée, appelée à manipuler un chariot automoteur à conducteur porté



4 à 12 apprenants par groupe



Méthodes actives adaptées à la formation des adultes
Plateau technique avec aire d'évolution
Organisation par ateliers pédagogiques



Évaluation théorique et pratique



Lieu : Intra ou inter-entreprises
Dates : nous consulter



Bouchaïb ROUINI

07



DURÉE
de 14h à 35h

14h 21h
 28h 35h